

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024



SOMMAIRE

Chiffres clés et faits marquants	p 4
Présentation du Syvedac	p 6
Prévention des déchets	p 12
Valorisations matière et organique des déchets	p 20
Valorisation énergétique des déchets	p 26
Éléments financiers du Syvedac	p 46
Annexes	p 55

Ce document présente l'activité menée en 2024 par le Syvedac pour assurer sa mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport relève de l'obligation d'information des délégués et groupements membres du Syndicat selon les dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments présentés font l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ils sont présentés au Comité syndical pour information et transmis aux groupements membres du Syndicat pour communication.

Ces communications ne nécessitent pas de délibérer.

Directeur de publication : Olivier PAZ
Crédits photos : Laurent Besnéhard, Syvedac, Citeo, Adobe Stock, Caroline Ablain, Jérôme Bachet
Conception et réalisation : Service communication du Syvedac
Couverture : personne vidant des biodéchets dans un composteur partagé



Olivier PAZ
Président du Syvedac

En cette année 2024, le Syvedac a réaffirmé son engagement pour la gestion durable des déchets et la protection de notre environnement. Notre mission de service public, centrée sur le traitement et la valorisation des déchets ménagers, s'applique de plus en plus à la sensibilisation des habitants aux gestes vertueux.

L'année 2024 aura été marquée par des avancées significatives. Nous avons intensifié nos actions en faveur du tri des biodéchets et du compostage, en développant notamment des sites de compostage partagé. Ces initiatives répondent à l'obligation légale de proposer une solution de tri des biodéchets à nos habitants, tout en favorisant une gestion plus écologique de nos ressources.

Nous avons également adopté notre nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont les actions se déployeront jusqu'en 2030. Ce programme ambitieux fixe non seulement des objectifs de réduction de

la quantité de déchets ménagers, mais aussi, pour la première fois, des objectifs de recyclage. C'est une étape cruciale dans notre démarche de développement durable et de responsabilité environnementale.

Par ailleurs, nous sommes ravis d'accueillir au sein du Syvedac les communautés de communes Val Es Dunes et Pays de Falaise à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette adhésion renforce notre rôle central en Région Normandie et nous motive à redoubler d'efforts pour réduire les déchets et optimiser les capacités de notre Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles.

Rappelons-le, le déchet qui n'est pas produit ne coûte rien à la collectivité. Réduire, trier, recycler, réutiliser sont les seules solutions pour maîtriser à l'avenir la dépense publique et préserver notre environnement pour les générations futures.

L'ANNÉE 2024 : LES CHIFFRES CLÉS

162 618

tonnes de déchets traités par le Syvedac

376,1 kg

de déchets produits par habitant
(et traités par le Syvedac)

6 725

tonnes de compost normé produit

18,9 €

coût du traitement des déchets par habitant

175 549

MWh d'énergie valorisés (chaleur, électricité)

20 000 +

personnes sensibilisées

97,8 %

de déchets valorisés
(et 2,2 % enfouis)

80 %

performance énergétique de l'UVE

224

sites de compostage partagé

L'ANNÉE 2024 : LES FAITS MARQUANTS



Le 1^{er} janvier entrait en vigueur l'obligation faite aux collectivités de mettre à disposition des solutions de tri des biodéchets à leurs habitants. Durant toute l'année, le Syvedac s'est ainsi pleinement mobilisé pour déployer les **solutions de compostage partagé** sur son territoire et sensibiliser les publics au tri des déchets alimentaires. Le Syvedac a installé 85 nouveaux sites de compostage partagé et formé 87 référents.

En janvier, les premières tonnes de biodéchets triés en apport volontaire sur Caen la mer ont été collectées et traitées en plateforme.

En mars-avril, une **campagne d'affichage sur les bénéfices du tri des biodéchets** a été lancée durant l'événement Tous au compost.

Enfin, 3 nouveaux maîtres composteurs ont été recrutés et formés en avril pour venir en appui sur les territoires adhérents.



Concernant le tri sélectif, le Syvedac a signé en avril un contrat avec Citeo pour le **financement d'un plan d'actions 2024-2026 visant à améliorer la qualité des collectes sélectives**.

Entre juin et septembre, un courrier d'information sur le recyclage et les bénéfices du tri a été remis à chaque foyer (boîtage ou encartage dans le bulletin de la collectivité).

Une consultation pour la reprise des matériaux a été lancée à l'échelle de Normantri : les prix de reprise seront plus rémunérateurs à partir de janvier 2025, date d'entrée en vigueur de ces nouveaux contrats.

Les élus du Syvedac ont approuvé en juin l'adhésion des communautés de communes Val Es Dune et Pays de Falaise à partir du 1^{er} janvier 2025.



Sur le volet sensibilisation, le Syvedac a maintenu sa **présence sur de nombreux événements**, comme le salon de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC) en avril, le Carrefour des déchets en juillet, dont il était partenaire, le festival Beauregard en juillet également, et a accompagné les organisateurs, dans le cadre notamment de la charte des éco-événements.

Le Syvedac a en outre organisé une **journée portes ouvertes** de son UVE en septembre, qui a attiré 570 visiteurs.

L'engagement dans la réduction des déchets a été renouvelé par les élus du Syvedac lors du Comité syndical du 11 juin, au travers de l'adoption du **nouveau Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030**.



Concernant les installations, le Syvedac a démarré en septembre les études pour la construction d'une **3^{ème} ligne de four de son Unité de Valorisation Énergétique** de Colombelles. Elle permettra d'une part d'incinérer les ordures ménagères du SEROC, syndicat couvrant l'ouest du Calvados, les refus de tri de la SPL Normantri et les déchets encombrants et, d'autre part, de fournir suffisamment d'énergie pour alimenter le réseau de chaleur étendu de Caen la mer. Le Syndicat a par ailleurs poursuivi les études pour la **construction de son futur quai de transfert à Hermival-les-Vaux**, qui servira à optimiser les transports, et a été associé dans le suivi des travaux du **futur centre de tri**, par la SPL Normantri, dont il est le principal client-actionnaire (obtention des autorisations administratives, acquisition du foncier, démarrage des travaux).

LA MISSION DU SYVEDAC

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Syvedac exerce la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés et leur valorisation, sous formes d'énergie et de matière. Ils se composent des ordures ménagères, des emballages et papiers, des emballages en verre et enfin des encombrants et des résidus de jardin collectés en porte-à-porte. Depuis 2024, le Syvedac gère la valorisation des déchets alimentaires collectés en apport volontaire. Sont exclus de la compétence du Syvedac tous les déchets apportés dans les déchèteries publiques, qui sont gérés directement par les adhérents.

Favoriser la valorisation

Le Syvedac met en œuvre des solutions de valorisation, adaptées à la nature du déchet :

- la **valorisation matière** pour les emballages, les papiers, les cartons et les métaux issus du tri des encombrants : ils seront recyclés en nouveaux objets ;
- la **valorisation organique** pour les

biodéchets (résidus de jardin et déchets alimentaires) : ils seront transformés en compost, utilisé par les agriculteurs et les particuliers ;

- la **valorisation énergétique** pour les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri (déchets non recyclables retrouvés dans les poubelles jaunes) ;
- enfin, le **stockage** est réservé aux déchets dits ultimes. Depuis 2019, le stockage des déchets est **en baisse continue**, passant de 6,3 % des déchets en 2019 à 2,2 % en 2024.

Moins de déchets, notre priorité

Au-delà de sa compétence traitement et valorisation des déchets, le Syvedac travaille surtout à en réduire la production. Moins de déchets produits est bénéfique pour l'environnement et pour les finances publiques : un déchet qui n'existe pas n'a pas besoin d'être collecté ni traité, et il ne coûte rien à la collectivité.

LE TERRITOIRE DU SYVEDAC EN 2024

429 006
HABITANTS

Source INSEE
Population municipale 2024

175
COMMUNES

6
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

À ces enjeux environnementaux et financiers s'ajoute désormais un enjeu de **solidarité territoriale** : la baisse des ordures ménagères qui sont traitées à l'UVE de Colombelles, permettra à court et moyen termes de **libérer de la capacité de traitement** et d'accueillir les ordures ménagères de collectivités voisines, actuellement traitées par enfouissement.

Pour parvenir à réduire la production de déchets sur son territoire, le Syvedac s'est à nouveau engagé dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) pour une durée de 6 ans. L'objectif de réduction visé est une baisse de 6 % des DMA entre 2024 et 2030 soit environ 17 157 tonnes de déchets en moins par an.



ANNEXE N°1

Population 2024 du Syvedac par commune et groupement adhérent

LA GOUVERNANCE DU SYVEDAC

Le Syvedac est un établissement public dont la forme juridique est **Syndicat mixte**. Il est financé par ses collectivités adhérentes pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Chaque collectivité est représentée dans les instances du Syndicat par des délégués dont le nombre est fixé selon sa population.

Le Comité syndical

Il est composé de 73 membres titulaires (et 39 suppléants) désignés par les groupements adhérents. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Lors de chaque réunion, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Le Comité syndical :

- définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service ;

- statue sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités ;
- élit les membres du Bureau et des différentes commissions.

Le Bureau

Il est composé de 13 membres : le Président, les 7 vice-présidents (photo page ci-contre) et 5 autres représentants. Il se réunit, sans condition de quorum, au moins une fois par trimestre, pour examiner les projets de délibérations qui sont proposés au Comité syndical. Il n'a pas voix délibérative.

Les effectifs

L'organigramme du Syvedac compte 17 agents en fin d'année 2024.

LES ÉLUS DU BUREAU DU SYVEDAC



OLIVIER PAZ
Président
du Syvedac



MICHEL LE LAN
1^{er} vice-président
Administration générale
et finances



MARC LECERF
2^{ème} vice-président
Prévention des déchets
et économie circulaire



YVES GAUQUELIN
3^{ème} vice-président
Fonctionnement de l'UVE
et valorisation énergétique
des déchets



PATRICE GERMAIN
4^{ème} vice-président
Développement de nouvelles
filières et prospectives
sur les solutions futures
de traitement



MARC POTTIER
5^{ème} vice-président
Communication



PATRICK DENOYELLE
6^{ème} vice-président
Valorisation matière
des déchets



ÉTIENNE COOL
7^{ème} vice-président
Transfert et transport
des déchets



ANNE-MARIE LAMY
Membre
du Bureau



LAURENT MATA
Membre
du Bureau



NICOLAS DELAHAYE
Membre
du Bureau



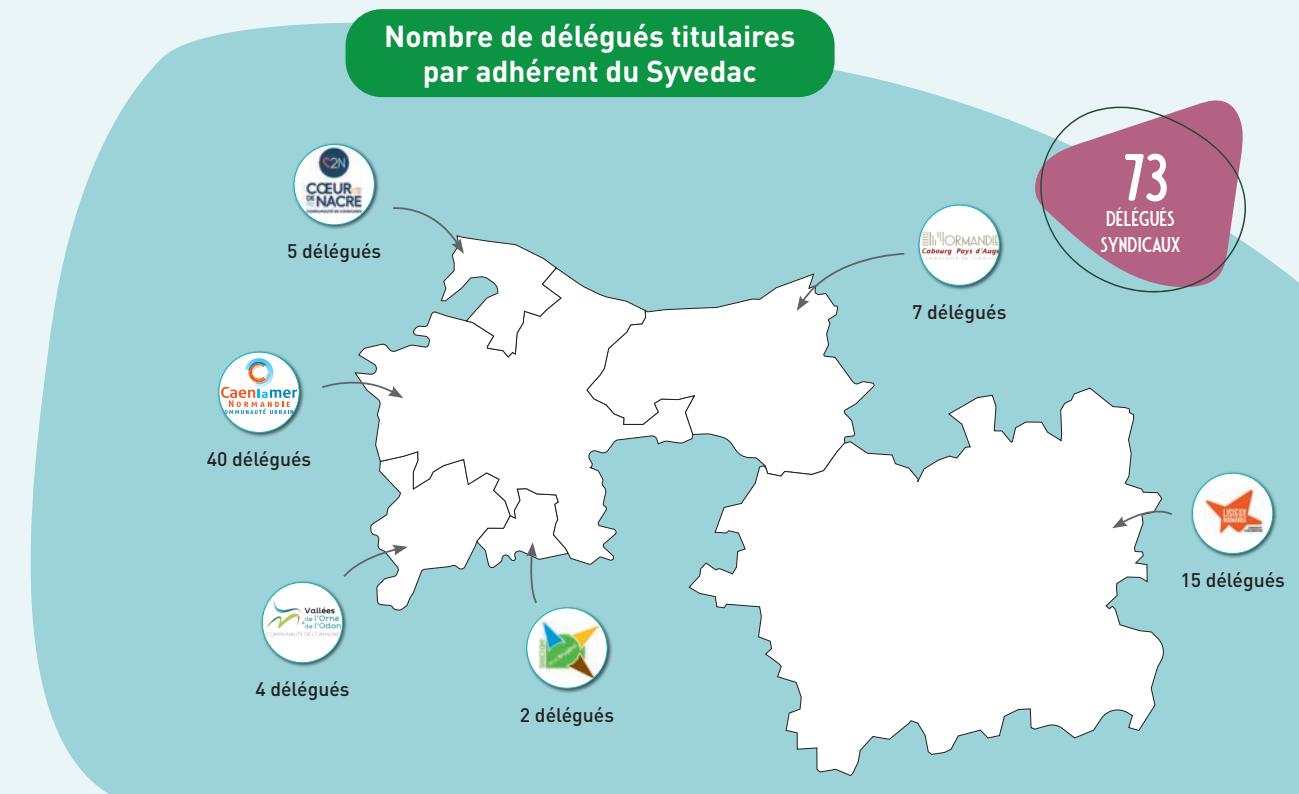
CAROLINE REVERT
Membre
du Bureau



PATRICIA FIEFFE
Membre
du Bureau



Trombinoscope des élus sur syvedac.org



LES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYVEDAC



Ordures ménagères

Ce sont les **déchets résiduels produits par les ménages, les artisans et les commerçants, jetés dans la poubelle grise**. Ils sont acheminés vers l'Unité de Valorisation Énergétique du Syvedac à Colombelles où ils sont incinérés pour produire de l'énergie, qui est valorisée sous 4 formes : chauffage urbain (réseau de chaleur de Caen la mer), chauffage de serres maraîchères, auto consommation du site, production d'électricité prioritairement autoconsommée sur le site.



Emballages et papiers

Ce sont les **déchets recyclables triés dans les bacs et sacs jaunes** ainsi qu'en borne d'apport volontaire dédiée (emballages en carton, en plastique et en métal, briques alimentaires, papiers) **et dans les colonnes d'apport volontaire** (emballages en verre). Ils sont collectés puis transférés vers des centres de tri privés en contrat avec le Syvedac. Les emballages et papiers y sont triés par type de matériau puis expédiés vers des industries du recyclage pour leur valorisation matière. Les emballages en verre sont vidés sur les plateformes des collecteurs où ils sont récupérés par *Sibelco Green Solutions* (à St-Vigor-d'Ymonville-76) qui assure son prétraitement avant la livraison chez les verriers.



Biodéchets

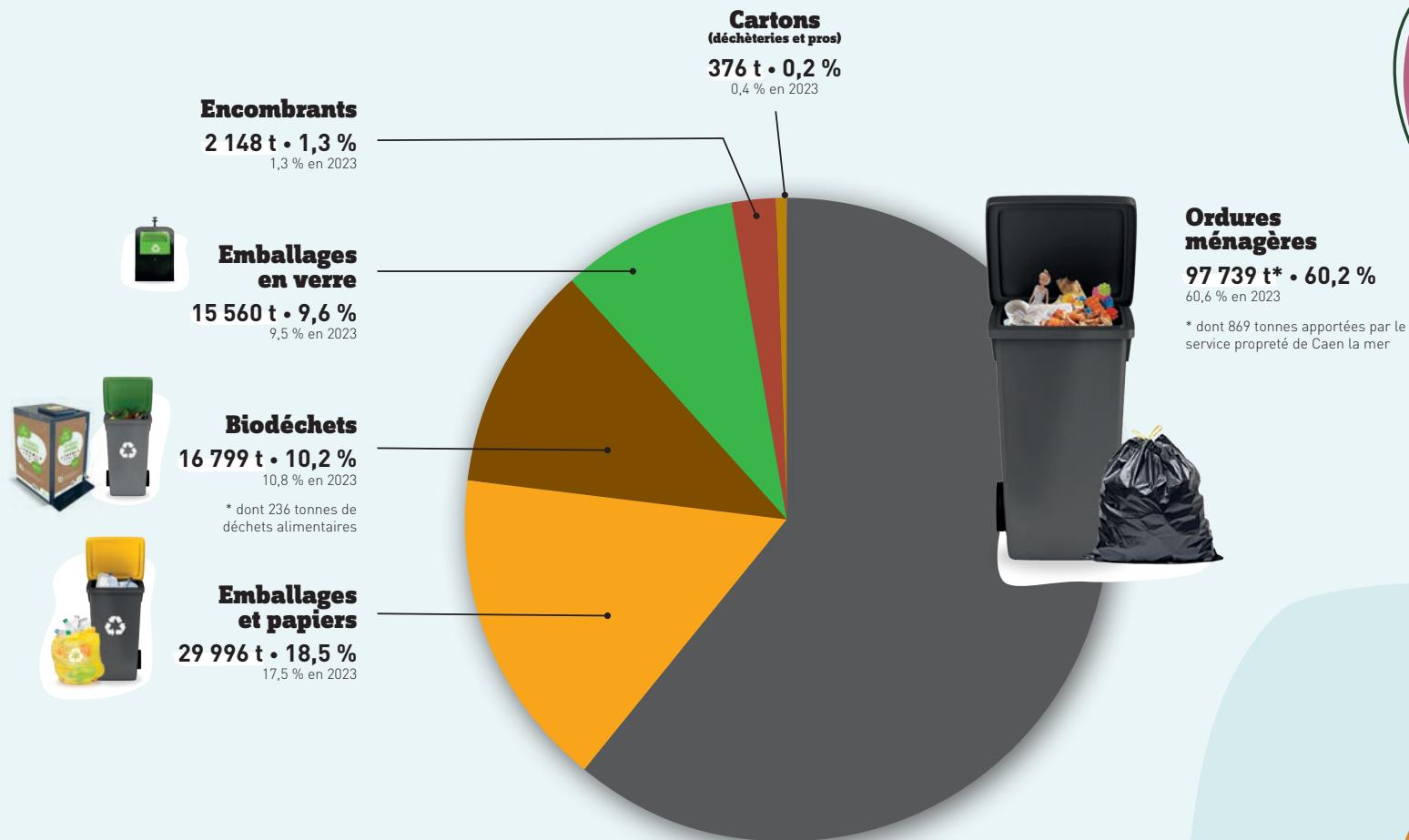
Ils regroupent les résidus de jardin (déchets provenant de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, feuilles, branchages) et les déchets alimentaires. **Le Syvedac prend uniquement en charge les résidus de jardin collectés en porte-à-porte** (Caen le mer et Normandie Cabourg Pays d'Auge) **et les déchets alimentaires collectés dans des bornes d'apport** (Caen la mer). Ils sont valorisés en compost sur des sites de compostage privés. Cet amendement organique est ensuite utilisé par les agriculteurs, les paysagistes, les particuliers et les collectivités.



Déchets encombrants

Ce sont les **déchets volumineux des ménages** tels que le mobilier, la literie, les appareils sanitaires, les rebuts ménagers de menuiserie et de plomberie mais aussi portes, fenêtres, chaises, bancs, petit matériel et équipement de jardinage... **Le Syvedac prend en charge le gisement collecté en porte-à-porte** (les apports en déchèterie sont de la compétence de ses adhérents). Ils font l'objet d'un tri partiel par matériau pour recyclage. Les rebuts sont enfouis dans une installation de stockage des déchets non dangereux.

GISEMENT DE DÉCHETS TRAITÉS EN 2024 PAR FLUX

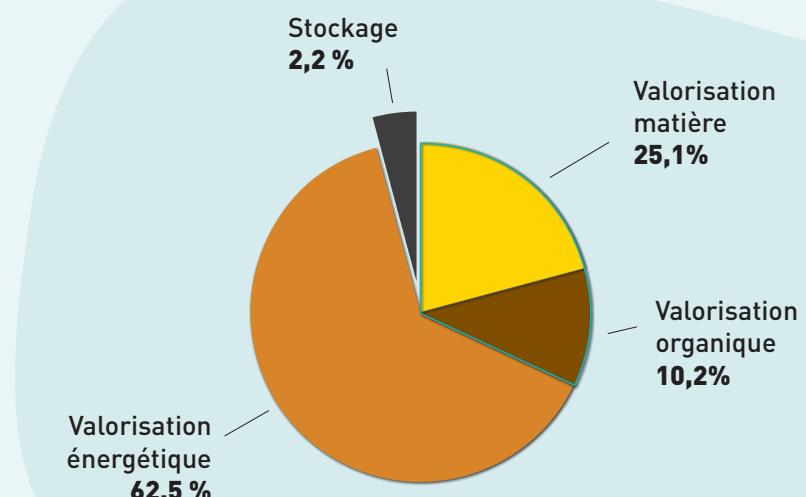


ANNEXES N°3-4-5

Quantités de déchets traités en kg/habitant et en tonnes
Synoptique des flux de déchets traités par le Syvedac

162 618
TONNES DE DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

{- 1,6 % par rapport
à 2023}



UN NOUVEAU PROGRAMME POUR LUTTER CONTRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Le Syvedac a démarré son 3^{ème} Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2024. S'étalant sur 6 ans, jusqu'en 2030, il poursuit l'objectif principal de réduire la production de DMA de 6 %.

Afin d'en faciliter son appropriation et sa mise en œuvre sur les territoires adhérents, son contenu a été élaboré en groupes de travail réunis autour de 6 thématiques : l'éco-exemplarité des collectivités, la communication, l'éco-consommation, les biodéchets, l'accompagnement des professionnels, la valorisation des déchets recyclables. Ce travail collectif, porté par le Syvedac, ses adhérents et des acteurs locaux (associations, structures de l'économie sociale et solidaire, organismes publics), a débouché sur un programme de 30 actions,

Le Syvedac utilise la population DGF pour calculer la production de déchets par habitant et suivre l'objectif de réduction de 6 %. Cette population prend en compte l'impact touristique.

classées dans 9 axes stratégiques, et validé par le Comité syndical le 11 juin 2024. Il a par ailleurs facilité sa déclinaison par chaque adhérent, qui a pu sélectionner les actions les plus adaptées à son territoire, de manière à atteindre les mêmes objectifs que le Syvedac. Ce PLPDMA à la carte facilitera par ailleurs l'adhésion au programme des futurs territoires, qui rentreront dans le périmètre du Syvedac.

LES OBJECTIFS DU PLPDMA

En plus de la réduction des DMA de 6 % en 2030 (par rapport aux données 2022), le programme du Syvedac se dote pour la première fois d'objectifs de valorisation : accroître le tri du verre de 2 kg et celui des emballages-papiers de 10 kg par habitant, et améliorer la

qualité du tri dans les poubelles jaunes.

1 | Réduire de 6 % la production de DMA

Cette baisse de 6 % en 2030 équivaut à 17 157 tonnes de déchets évités chaque année et à une économie de 1 115 205 €, liée à leur traitement par le Syvedac (leur collecte, prise en charge par les adhérents du Syndicat, n'est pas comptabilisée). À l'échelle d'une personne, cet objectif correspond à éviter de produire 37 kg de déchets, ce qui équivaut à passer 3 semaines sans jeter aucun déchet. L'objectif par habitant est de passer de 624 kg de DMA produits en 2022 à 587 kg en 2030.

2 | Baisser à 20 % les refus de la poubelle jaune

Les refus de tri regroupent tous les déchets intrus présents dans les poubelles jaunes (qui ne répondent pas aux consignes de tri) : ordures ménagères, objets en plastique, emballages emboîtés ou trop souillés... Ils représentent 24 % des déchets triés dans les poubelles jaunes en 2024. Transportés vers un centre de tri, ils y seront écartés puis retransportés vers l'UVE de Colombelles, pour y être incinérés : des surcoûts et un bilan carbone qui peuvent être évités dès le geste de tri de l'habitant.

3 | Trier 2 kg d'emballages en verre en plus

D'après les caractérisations réalisées par le Syvedac, qui consistent à analyser le contenu des ordures ménagères, la présence des emballages en verre est

estimée à hauteur de 11 kg dans la poubelle grise d'un habitant. Cet objectif consiste à récupérer 2 kg de la poubelle grise et à les trier dans les colonnes d'apport volontaire. Pour chaque habitant, 2 kg équivaut à 3 bouteilles de 75 cl triées et recyclées.

4 | Trier 10 kg d'emballages-papiers en plus

En plus du verre, la poubelle grise moyenne d'un habitant contient 64 kg d'emballages et de papiers. En récupérer 10 kg est un objectif réalisable.

NEUF AXES STRATÉGIQUES

Le PLPDMA est construit autour des 9 axes d'actions suivants :

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Communication et sensibilisation ;
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- Réduire les déchets des entreprises ;
- Fixer des objectifs de valorisation.



DÉCOUVRIR LE NOUVEAU PROGRAMME

Le Syvedac a préparé un document synthétique qui présente les éléments clés du nouveau PLPDMA : les objectifs, les axes stratégiques et leurs actions associées.

Ce document est à retrouver dans l'espace documentaire sur le site Internet du Syvedac : syvedac.org.

PLPDMA : RÉSULTATS 2024

en kg par habitant (population DGF)

À horizon 2030, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire du Syvedac doit baisser de 6 % par rapport à 2022, l'année de référence. Sur la durée du programme, qui est de 6 ans, cela équivaut à une réduction moyenne de 1 % par an. Cet objectif est identique pour chaque territoire adhérent.

Les **résultats de la 1^{ère} année sont sur la bonne voie avec une baisse de 0,8 % des DMA** produits par habitant en 2024 (par rapport à 2022) à l'échelle du Syvedac.

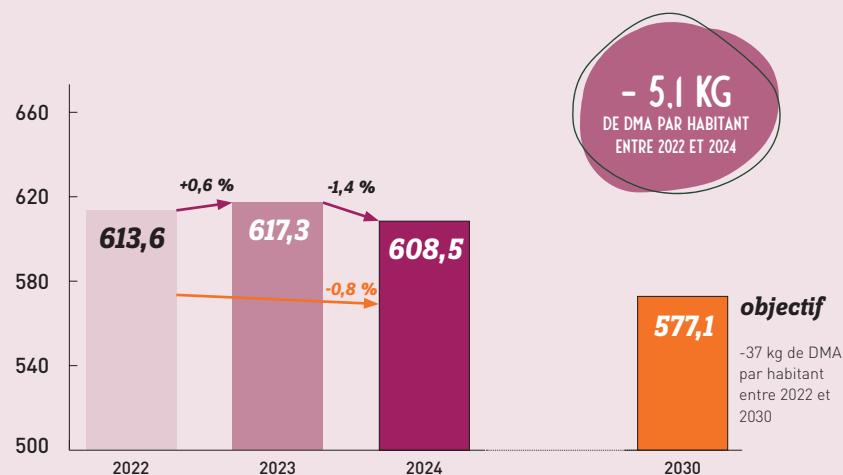
Au niveau des adhérents, qui ont pu choisir certaines actions plus adaptées à leur territoire, ils sont 3 à avoir atteint au moins 1 % de baisse en 2024..

L'évolution par flux de déchets est utile pour mieux apprécier les marges de progrès et faire évoluer les actions en cours de programme, lors de la Commission Consultative d'Évaluation

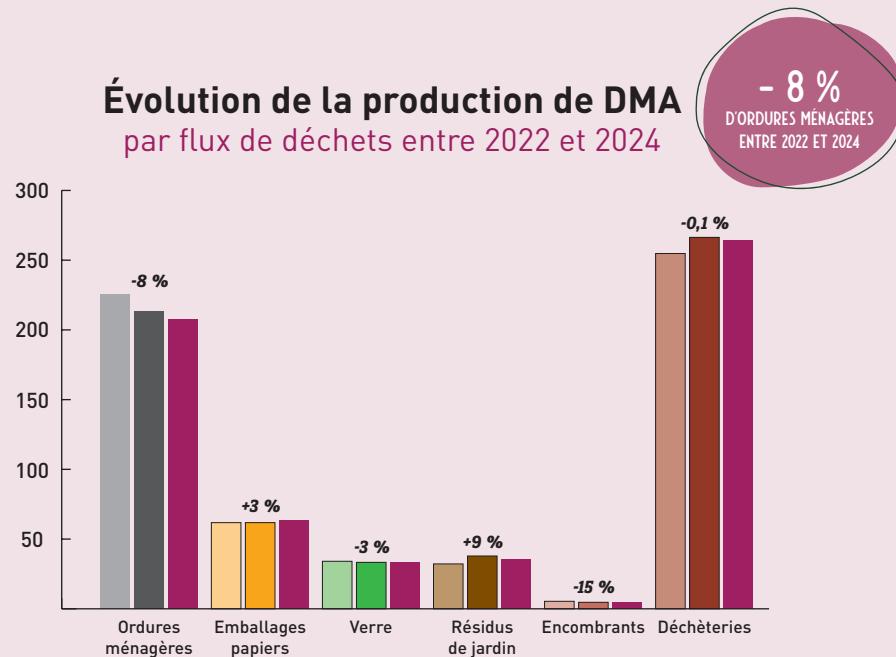
et de Suivi qui se tient en fin d'année. En 2024 :

- la **baisse des Ordures Ménagères Résiduelles** (poubelle grise) se confirme ;
- les tonnages d'emballages et papiers triés augmentent ;
- les tonnages d'emballages en verre sont en baisse ;
- le gisement de résidus de jardin collectés en porte-à-porte a augmenté, qui s'explique par les conditions météo (sécheresse en 2022 contrairement à 2024) ;
- Les tonnages de déchèteries sont restés stables sur le territoire. Les apports, notamment de résidus de jardin, sont en hausse pour 3 adhérents sur 6. Les tonnages des encombrants collectés en porte-à-porte (puis traités par le Syvedac) ont en revanche diminué du fait d'une diminution progressive de ce service, proposé uniquement par Caen la mer en 2024.

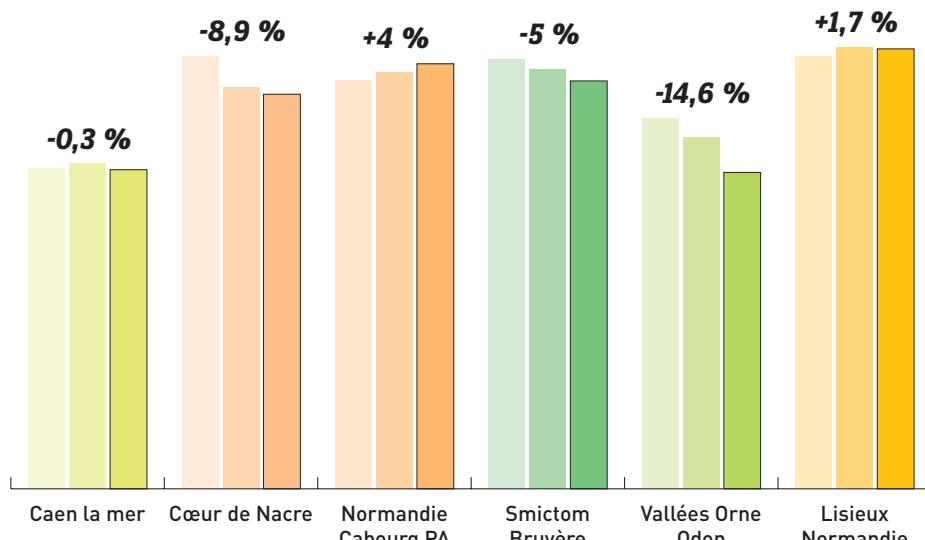
Évolution de la production de DMA sur le territoire du Syvedac entre 2022 et 2024



Évolution de la production de DMA par flux de déchets entre 2022 et 2024



Production de DMA : évolution par adhérent du Syvedac entre 2022 et 2024, en kg par habitant



DE QUOI SONT COMPOSÉES LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Régulièrement, le Syvedac caractérise les ordures ménagères afin d'en connaître leur composition. La dernière caractérisation, faite en 2023, a montré que près de 65 % de la poubelle grise est composée de déchets qui auraient dû être triés (dans la poubelle jaune, les colonnes à verre, dans un composteur ou en déchèterie), ou évités (gaspillage alimentaire). La prochaine caractérisation aura lieu en novembre 2025.

	2022	2023	2024	Évolution 2022-2024	Évolution 2023-2024
Vallées de l'Orne et de l'Odon	631,9	599,2	539,6	- 14,6 %	- 9,9 %
Cœur de Nacre	738,4	684,8	672,9	- 8,9 %	- 1,7 %
Caen la mer	546	554,6	544,2	- 0,3 %	- 1,9 %
Normandie Cabourg Pays d'Auge	696,8	709,7	724,8	+ 4 %	+ 2,1 %
Smictom de la Bruyère	733,1	716,1	695,6	- 5,1 %	- 2,9 %
Lisieux Normandie	737,9	752,5	750,3	+ 1,7 %	- 0,3 %

LES ANIMATIONS RÉALISÉES EN 2024



Tout au long de l'année, le Syvedac multiplie les actions visant à informer les habitants sur les déchets et à les sensibiliser sur les bons gestes. Les actions ciblent tous les publics : les **scolaires** avec l'offre pédagogique du syndicat (animations en classe, visite de sites), les **collectivités** (charte éco-responsable pour promouvoir l'éco-exemplarité), les **publics relais** tels que les gardiens de déchèteries et d'immeubles, les bailleurs sociaux, les élus, les organisateurs d'événements... (formations, visites, prêt de matériels), et le **grand public** (stands d'information sur les événements, portes ouvertes de l'UVE...).

Pour mener toutes ces animations, le Syvedac s'appuie sur son **équipe de terrain** (ambassadrices de tri et maîtres composteurs) et a recours à des **prestataires**, retenus dans le cadre de marchés publics, dont 3 ont été notifiés en 2024 :

- Animations pédagogiques sur la prévention, le tri et la valorisation des

déchets sur le territoire du Syvedac (thèmes : les déchets électriques et électroniques, les textiles), un atelier philo, des visites éducatives de l'UVE, et des visites pédagogiques dans les structures du réemploi du territoire du Syvedac. Ce marché a été confié à un groupement composé du CPIE Vallée de l'Orne, de l'association Coop 5 pour 100, et des entreprises Viridis et Mots et sens.

- Reconducttion du marché de spectacles auprès des compagnies M. Charly (spectacle jeunesse) et Foutu Quart d'Heure (spectacle grand public)
- Contrat de prestations avec la structure d'insertion locale la Chiffo pour promouvoir et développer l'utilisation des couches lavables, après l'arrêt de l'activité blanchisserie de la Régie de quartier Chemin Vert.

Animations jeunesse	5 059 enfants et adultes sensibilisés 194 dans le cadre de la charte éco-responsable
Visites de sites (UVE, Coop 5 %)	743 enfants et adultes (hors portes ouvertes de l'UVE)
Animations sur le compostage (hors écoles)	6 575 enfants et adultes
Animations adultes	1 740 personnes sensibilisées 101 dans le cadre de la charte éco-responsable
Participation aux événements	41 événements 3 049 personnes rencontrées
Restaurants scolaires accompagnés sur le gaspillage alimentaire	29 (dont 10 nouveaux en 2024)
Engagement dans la charte éco-responsable	1 nouvelle commune en 2024
Formations éco-événements	6 formations et 74 participants
Événements accompagnés dans le cadre de la charte éco-événements (avec Caen la mer et Caen)	14
Prêts du kit événementiel	159
Sites ayant exposé l'exposition « Portraits de Serial Trieurs »	23
Prêts de matériel pédagogique	26
Prêts de kits de couches lavables	7
Porte à porte	2 914 foyers visités (Lisieux Normandie)
Représentations des spectacles Syvedac <i>L'odyssée des Lueu'R</i> (Foutu Quart d'heure) et <i>L'incroyable musée de la dynastie Pou- belle</i> (Mr Charly)	27



LE SYVEDAC AU SALON DES MAIRES DU CALVADOS ET AU CARREFOUR DES DÉCHETS

Le Syvedac a tenu un stand d'information au salon des maires organisé par l'Union Amicale des Maires du Calvados le 5 avril à Caen ainsi qu'au Carrefour des déchets, organisé par Ideal'Co les 3 et 4 juillet au parc expo de Rouen. Lors de cet événement, qu'il a cofinancé, le Syvedac a participé à plusieurs tables rondes pour témoigner de son expérience (tri des biodéchets, réemploi sur le verre, lutte contre les bouteilles de protoxyde d'azote).

TRI DES BIODÉCHETS

2024, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Depuis janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de mettre à disposition de leurs habitants une solution de tri de leurs biodéchets (disposition de la loi Anti-gaspillage de 2020 et du droit européen). Engagé dans un projet de « gestion collective de proximité des biodéchets » soutenu par l'Agence de la transition écologique (Ademe), le Syvedac s'est mobilisé pour accompagner au mieux ses adhérents :

- création et mise à disposition de supports de communication pour aider ses adhérents à informer tous les publics : mémotri, guides, portfolio pour les bailleurs et syndics de copropriété, foire aux questions, signalétique, exposition *Portraits de serial trieurs* ;
- développement du compostage partagé ;
- traitement des biodéchets collectés par les adhérents via les bornes d'apport, en plateforme de compostage industriel ;
- lancement d'une campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire, dont les contenus ont été réalisés en partenariat

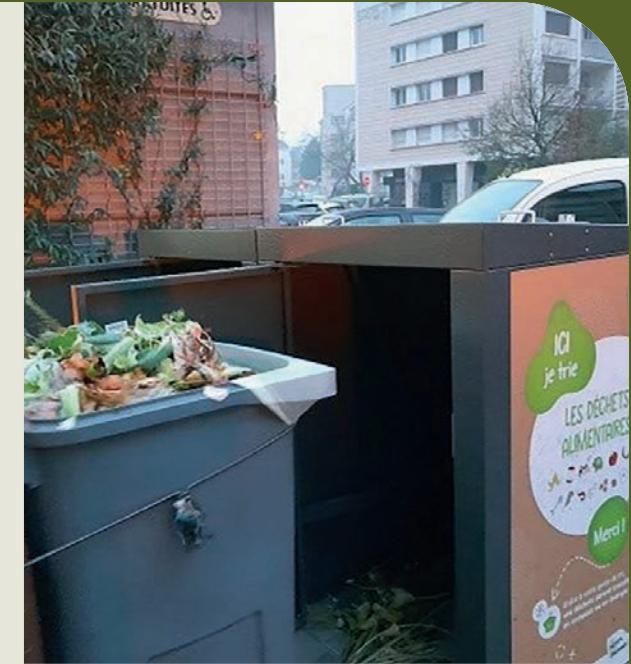
avec une docteure en psychologie sociale (photos page de droite). Cette campagne a mis en avant les 3 bénéfices suivants :

- l'allègement du poids des ordures ménagères, un gain particulièrement intéressant pour les personnes vivant en appartement ;
- la possibilité de valoriser ses déchets en compost chez soi et de récolter de bons légumes ;
- l'opportunité de se retrouver et de partager des moments de convivialité, autour d'un site de compostage partagé.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

- la production d'ordures ménagères a diminué de 2 297 tonnes entre 2024 et 2023 (un tiers de cette baisse est liée au tri des déchets alimentaires) ;
- plus de 150 tonnes de biodéchets ont été compostées dans les 224 sites de compostage partagé ;
- 236 tonnes de biodéchets ont été triées dans les 151 bornes d'apports volontaire mises en place par Caen la mer pour les habitants ne pouvant avoir accès au compostage partagé ;
- 224 sites de compostage partagé au 31 décembre 2024, dont 86 qui ont été inaugurés en 2024 ;

- 283 référents compostage, dont 87 formés et 81 qui ont participé aux matinées référents ;
- Intervention dans 86 conseils municipaux ;
- 43 articles de presse et 1 conférence ;
- 1 campagne d'affichage du 25 mars au 17 avril ;
- 5 formations «guide composteur» pour le public relais et les référents (14 personnes formées).



LE TRI DES BIODÉCHETS EN APPOINT VOLONTAIRE

La communauté urbaine Caen la mer a installé **151 bornes** d'apport volontaire dans les quartiers denses et sans espaces verts à proximité immédiate de son territoire. Objectif : proposer une solution de tri des biodéchets aux habitants ne pouvant bénéficier d'un site de compostage partagé. Les biodéchets sont valorisés en compost sur une plateforme de compostage industrielle. Sur l'année, **236 tonnes ont été collectées**, soit environ 20 tonnes chaque mois.



Valorisation matière

TRI DES EMBALLAGES PAPIERS DES PERFORMANCES EN HAUSSE

Emballages et papiers sont triés ensemble dans le même contenant (bac ou sac jaune). Pour les recycler, il est donc indispensable de les regrouper par matériau. C'est le rôle des **centres de tri** en contrat depuis octobre 2023 avec le Syvedac :

Centre de tri IPODEC au **Havre** pour le tri des collectes sélectives de Normandie Cabourg Pays d'Auge et de Lisieux Normandie (environ 5 000 tonnes/an).

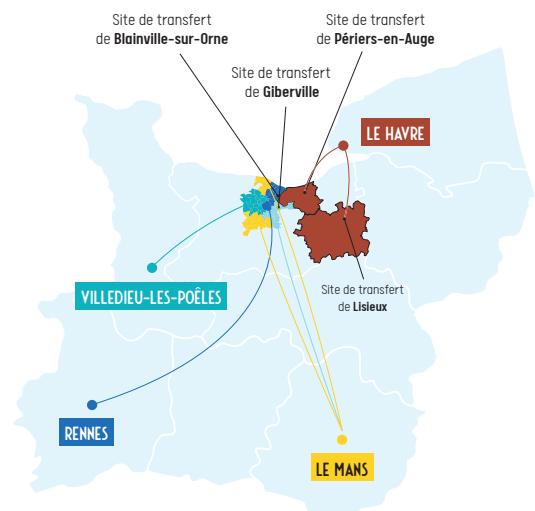
Centre de tri VALORPÔLE 72 au **Mans** pour le tri des collectes sélectives de Cœur de Nacre, Vallées de l'Orne et de l'Orne, Smictom de la Bruyère et Caen la mer (apport volontaire et régie) (environ 10 000 tonnes/an).

Centre de tri ECOSPHERE à **Villedieu-les-Poêles** pour le tri des collectes sélectives Caen la mer (env. 4 000 t/an).

Centre de tri PAPREC à **Rennes** pour le tri des collectes sélectives Caen la mer (environ 10 000 t/an).

Le Syvedac fait également appel au quai de transfert VEOLIA à Giberville pour le conditionnement des collectes spécifiques de cartons et de papiers de bureau.

Compte tenu de l'éloignement des centres de tri, le Syvedac a recours à des sites de transfert afin d'optimiser les trajets routiers, en attendant la mise en route de Normantri, le futur centre de tri interdépartemental qui démarra son activité à Colombelles début 2026.



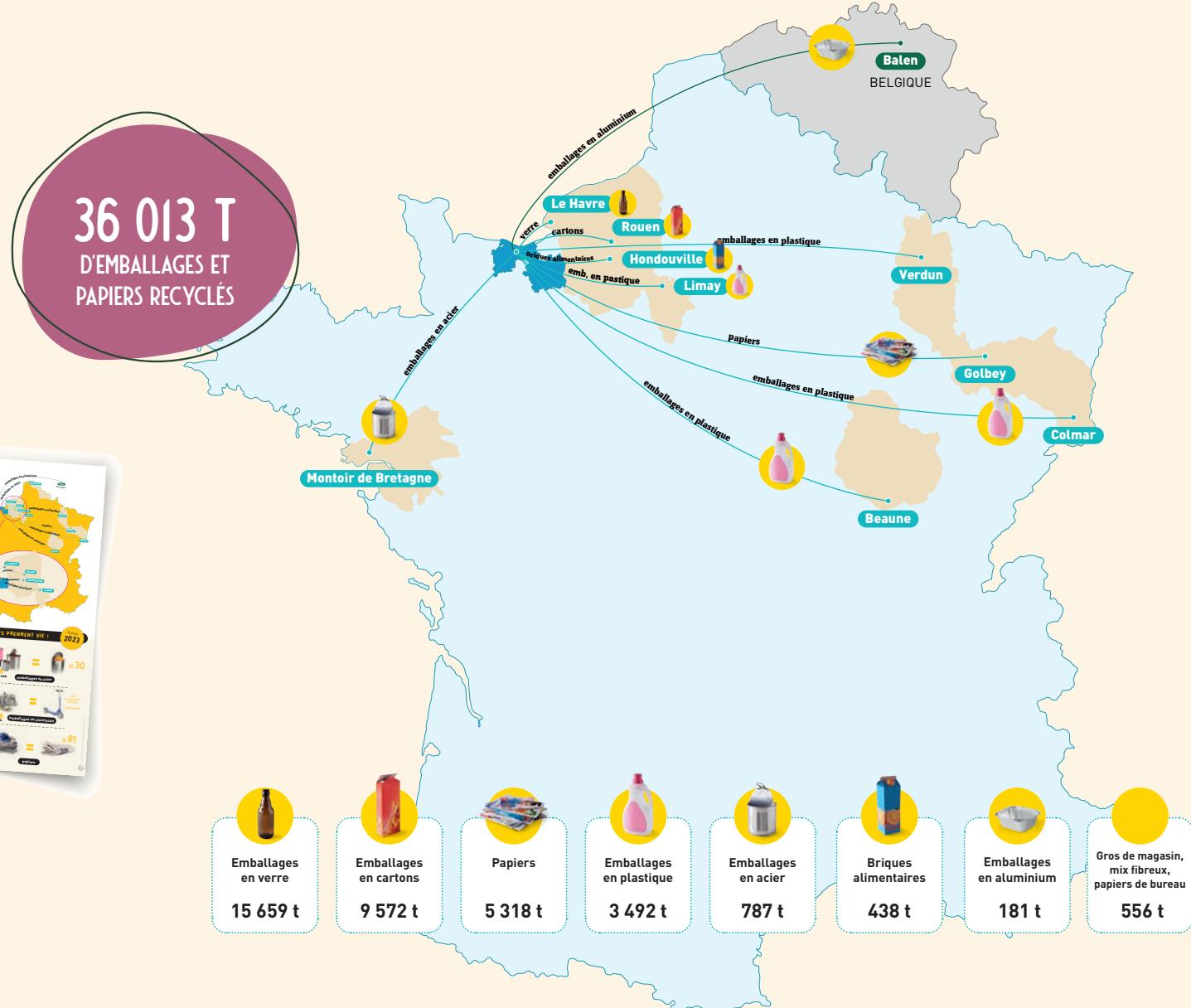
LES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN 2024

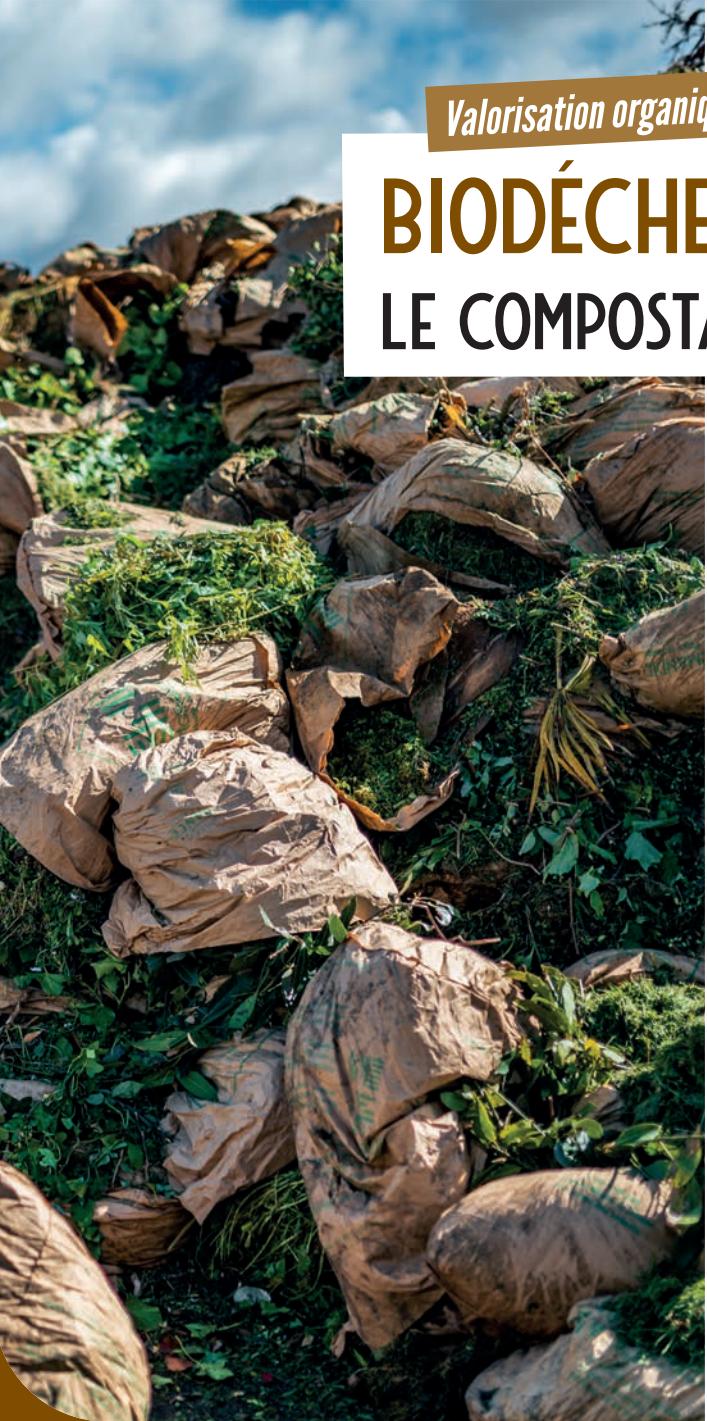
Le Syvedac suit méticuleusement la qualité du tri dans les poubelles jaunes. La tendance à sa dégradation se confirme : le taux de refus de tri est en effet passé de 23,6 % en 2023 à 25,5 % en 2024.

Avec l'ouverture du centre de tri interdépartemental Normantri prévue début 2026, le Syvedac a démarré la mise en œuvre d'une opération de communication d'envergure afin de sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri.

Entre juin et septembre, un **courrier d'information** sur le recyclage et les bénéfices du tri a été remis à chaque foyer (par boîtage ou encartage dans le bulletin de la collectivité), avec un rappel des consignes.

Cette opération se poursuivra en 2025 avec des opérations de terrain à partir d'octobre (suivis de collecte et rencontres en porte-à-porte) et une campagne multi-supports.





Valorisation organique

BIODÉCHETS

LE COMPOSTAGE SUR PLATEFORME

Les biodéchets regroupent les résidus de jardin (déchets provenant de l'entretien des jardins et des espaces verts) et les déchets alimentaires.

Le Syvedac prend uniquement en charge les résidus de jardin collectés en porte-à-porte (Caen la mer et Normandie Cabourg Pays d'Auge) **et les déchets alimentaires collectés dans des bornes d'apport** (nouveau service proposé par Caen la mer depuis début 2024). Le gisement de biodéchets traités en 2024 atteint **16 799 tonnes** (16 563 tonnes de résidus de jardin et 236 tonnes de déchets alimentaires).

Les biodéchets sont valorisés sur 3 sites de compostage situés sur le territoire :

- Billy, pour les résidus de jardin et les déchets alimentaires ;
- St-Martin-de-Fontenay, pour les résidus de jardin ;
- Fontaine-Étoupefour, pour les résidus de jardin.

D'une durée de 6 à 8 mois, le process de compostage industriel aboutit à la production de 2 types de compost :

- Compost respectant la norme NFU 44-095 pour les produits contenant des boues et des résidus de jardin ;
- Compost respectant la norme NFU 44-051 pour les biodéchets.

Sur l'année, **5 267 tonnes de compost ont été produites**. En avril, une partie a été distribuée en vrac aux collectivités adhérentes (355 m³), ainsi qu'aux habitants (3 495 sacs de compost).

Le compost est également commercialisé auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers et des paysagistes. Sa valorisation se fait par retour au sol, en amendement ou par épandage.





Valorisation matière

DÉCHETS ENCOMBRANTS

LA VALORISATION AVANT LE STOCKAGE

Les déchets encombrants sont les déchets volumineux des ménages tels que le mobilier, la literie, les appareils sanitaires, les rebuts ménagers de menuiserie et de plomberie mais aussi portes, fenêtres, chaises, bancs, petit matériel et équipement de jardinage...

Le Syvedac prend uniquement en charge le gisement collecté en porte-à-porte, service proposé sur le seul territoire de Caen la mer. Le Syvedac a traité **2 148 tonnes de déchets encombrants en 2024**.

À leur arrivée sur la plateforme Suez de Blainville-sur-Orne, les déchets encombrants font l'objet d'un **tri au grappin** qui sert à capter la fraction valorisable : bois, métal,



plastique, carton. Ce tri a permis d'extraire **530 tonnes de matériaux valorisables**, répartis de la manière suivante : 365 tonnes de bois, 93 tonnes de ferrailles, 67 tonnes de cartons et 5 tonnes de plastique. **Le taux de valorisation atteint 24,7 % en 2024**.

Néanmoins, en proposant de nombreuses filières de tri, la déchèterie permet de valoriser davantage de déchets encombrants. C'est cette solution que le Syvedac recommande.





Valorisation énergétique

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'EXPLOITATION DE L'UVE

Les ordures ménagères sont les **déchets résiduels produits par les ménages, les artisans et les commerçants, jetés dans la poubelle grise**.

Elles sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Syvedac à Colombelles. Leur combustion permet de produire de l'énergie, qui est valorisée sous 4 formes :

- Chauffage urbain (réseau de chaleur de Caen la mer),
- Chauffage de serres maraîchères,
- Auto consommation du site,
- Production d'électricité auto consommée sur le site.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exploitation de l'UVE est régie par un arrêté préfectoral du 5 mai 2012, toujours en vigueur en 2024. Il définit toutes les prescriptions d'exploitation et de suivis

techniques et environnementaux de l'UVE. Fin 2019, la réglementation « BREF Incinération » reprend les Meilleures Techniques Disponibles sous la forme d'une décision de la commission européenne fixant au 3 décembre 2023 la date limite pour la mise en conformité des prescriptions applicables. À cette date, le site répondait déjà pleinement à la nouvelle réglementation. Par ailleurs, en application de la directive européenne du 13 octobre 2003, révisée en 2023 et qui établit le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne, l'UVE doit déclarer à compter du 31 décembre 2023 ses émissions de gaz à effet de serre de l'année précédente. L'exploitant a mis en place un plan de surveillance des émissions et procède à une déclaration annuelle. Enfin, la SIRAC et le Syvedac ont signé un avenant au contrat d'exploitation.

Il fixe les conditions de participation de la SIRAC aux études de conception de la 3^{ème} ligne d'incinération, un projet d'extension des capacités de l'UVE à horizon 2030.

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

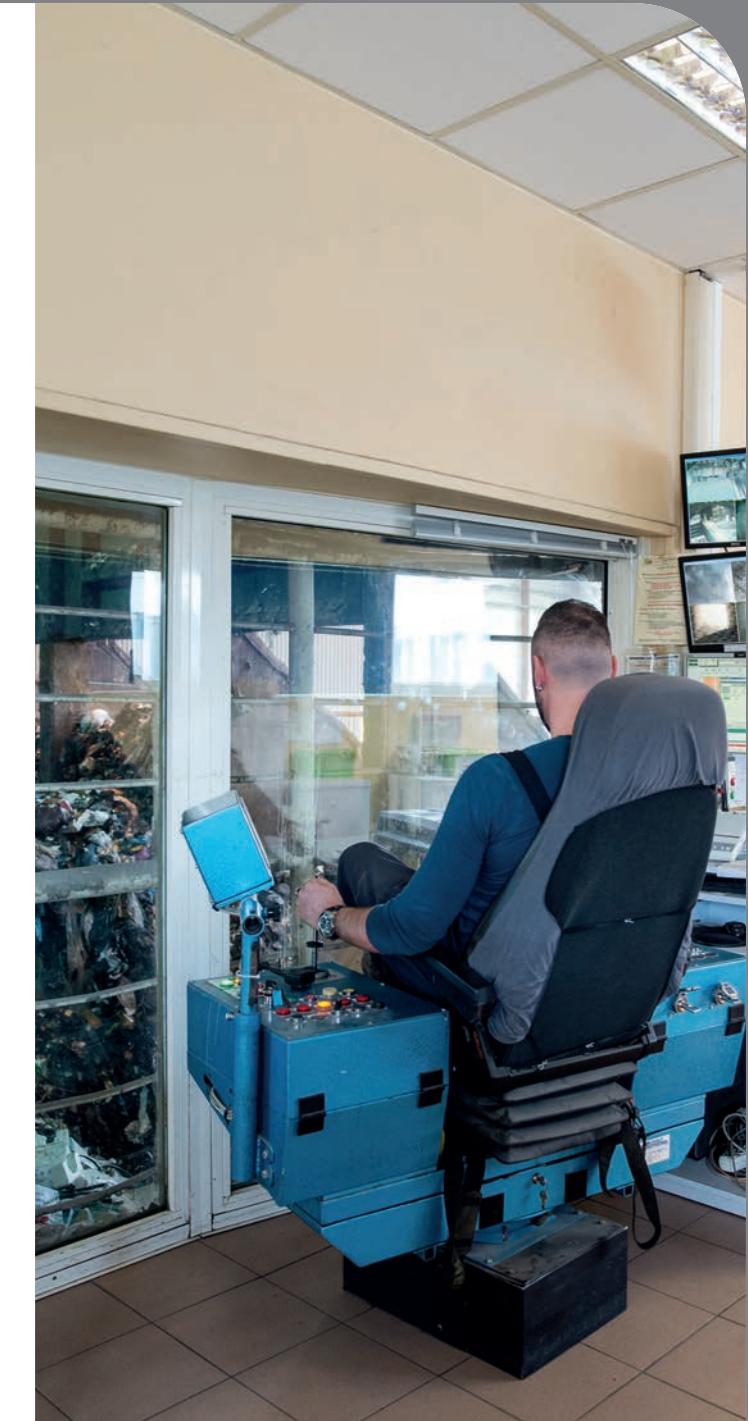
Depuis 2016, la SIRAC (Société d'Incinération des Résidus de l'Agglomération Caennaise - groupe Suez) exploite l'UVE, dans le cadre d'une délégation de service public de 15 ans. Elle en assure la gestion complète et doit notamment :

- Traiter en priorité les ordures ménagères et assimilées, collectées sur le périmètre du Syvedac dans la limite de 111 000 tonnes par an ;
- Traiter des déchets d'autres clients, dans la limite des capacités de l'UVE (collectivités extérieures, producteurs de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, refus de centres de tri) ;
- Assurer la valorisation énergétique pour atteindre un coefficient de performance énergétique supérieur ou égal à 76% imposé par le contrat et pour bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes réduite (66% minimum) ;
- Évacuer et traiter les sous-produits de l'incinération (mâchefers et résidus d'épuration des fumées) ;
- Épurer les eaux de lavage des fumées,

- évacuer et traiter les boues produites ;
- Vendre l'énergie au réseau de chaleur urbain Caen Nord en appliquant le tarif inscrit dans la convention entre le Syvedac et Caen la mer ;
- Vendre de l'énergie au serriste ABC14 (les serres de la Grande Ferme) selon les modalités de la convention tripartite ABC14-SIRAC-Syvedac ;
- Assister techniquement le Syvedac dans son projet de création d'une 3^{ème} ligne d'incinération à l'UVE de Colombelles.

LE BILAN D'EXPLOITATION

L'UVE a fonctionné durant 16 563 heures en 2024, soit une **disponibilité de 94%** (au-dessus du seuil contractuel de 92%). Chacune des 2 lignes a incinéré en moyenne 6,88 tonnes de déchets par heure. Les lignes ont été arrêtées deux fois une semaine durant l'année (arrêts techniques programmés). Un arrêt des communs a également eu lieu sur 2 jours. S'ajoutent des arrêts temporaires, non programmés, qui ont fait suite à l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote (dégradation des gradins où descendent les déchets), et au bourrage de l'extracteur de mâchefers (déchets trop volumineux et non incinérables).





UNE EXPLOITATION CERTIFIÉE !

La SIRAC est certifiée :

- **ISO 14001** depuis 2001 (maîtrise des impacts environnementaux) ;
- **ISO 45001** depuis 2004 (management de la sécurité et la santé au travail) ;
- **ISO 50001** depuis 2016 (efficacité énergétique de l'UVE) : en 2024, le plan pluriannuel de réduction de la consommation énergétique a été mis à jour ;
- **ISO 9001** depuis 2017 (l'année 2024 a été axée sur la satisfaction client).

LE PERSONNEL

La SIRAC s'appuie sur un effectif de **31 personnes** pour exploiter l'UVE. Durant l'année, M. Jürgen Poli a pris la place d'Antoine Girardet à la direction de l'usine.

Au niveau des accidents de travail, un accident sur échelle a été recensé, causant un arrêt de 18 jours. A la suite de cet accident, la SIRAC a rappelé les règles applicables au travail en hauteur et mis en place un groupe de travail afin de sécuriser ce type d'opérations. La démarche de santé, sécurité et qualité est au cœur des actions de la SIRAC :

- Partage quotidien avec le personnel des « améliorations sécurité », « presque accidents » et « situations dangereuses » survenus sur le site, analyse et mise en œuvre d'actions correctrices ;
- Animation hebdomadaire de « Quart d'heure prévention » à l'attention du personnel ;
- A l'occasion de la semaine de la santé au travail, animation avec le service de Santé au Travail, d'ateliers sur les risques cardio-vasculaires et les « gestes qui sauvent », notamment l'utilisation d'un défibrillateur ;
- Réalisation de « chasses aux risques » où les équipes sont mobilisées chaque

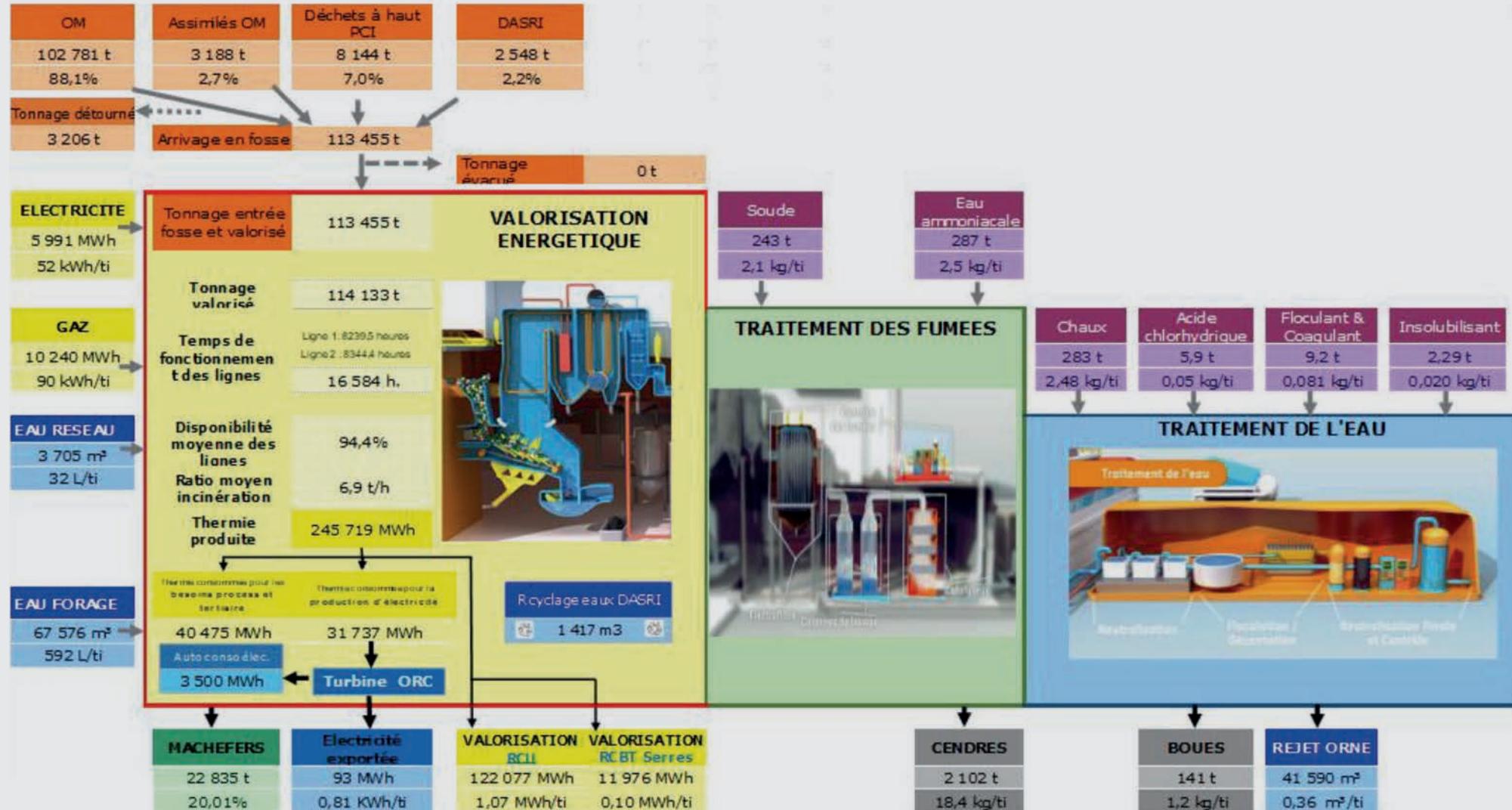
trimestre pour identifier les risques liés à un thème défini. Chaque risque remonté est ensuite traité pour l'éliminer ou le maîtriser au mieux ;

- Accompagnement psychologique des collaborateurs en difficulté, avec numéro vert unique (dispositif au niveau du groupe Suez). Chaque personne en souffrance peut appeler un conseiller dans le cadre d'une cellule d'écoute anonyme, afin de prévenir tout risque psychosocial.

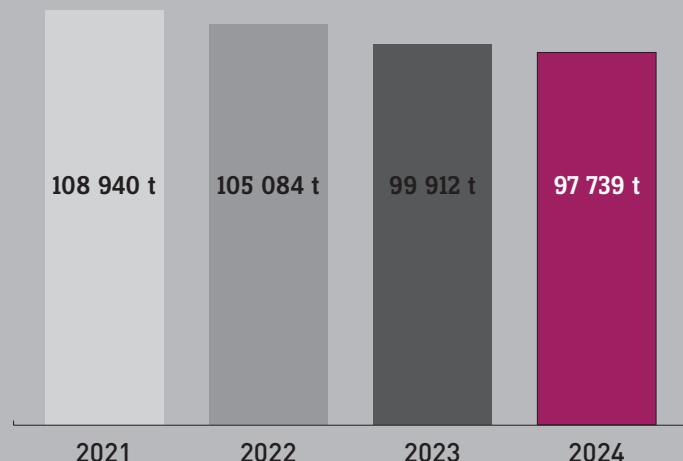
Le rapport 2024 de la SIRAC est librement consultable dans les bureaux du Syvedac.



DIAGRAMME DE LA SYNTHÈSE DES FLUX



Évolution des apports du Syvedac à l'UVE de Colombelles depuis 2021

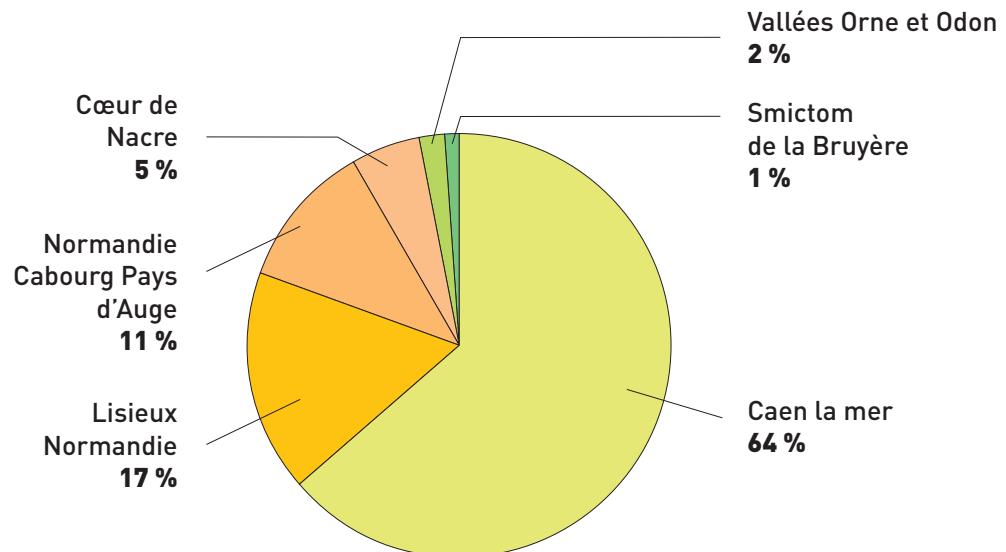


En 2024, les apports d'ordures ménagères du Syvedac sont de **97 739 tonnes**, sur un total de 113 455 tonnes traitées à l'UVE de Colombelles. Sur l'année, 3 206 tonnes d'ordures ménagères de Lisieux ont été détournées vers l'UVE du Sevedac près du Havre (installation exploitée par le groupe Suez) lors des arrêts techniques des fours. Aucune tonne de déchets provenant du Syvedac n'a été enfouie en 2024. Depuis 2021, le gisement d'ordures ménagères est en baisse continue sous l'effet notamment :

- des actions de réduction menées dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- de la simplification des consignes de tri opérée en 2020 ;
- du développement du tri à la source des biodéchets ;
- de l'inflation conjoncturelle, qui peut provoquer une baisse de la consommation.

Cette évolution libère de la capacité d'incinération et permettra l'adhésion en 2025 des communautés de communes Val Ès Dunes et Pays de Falaise.

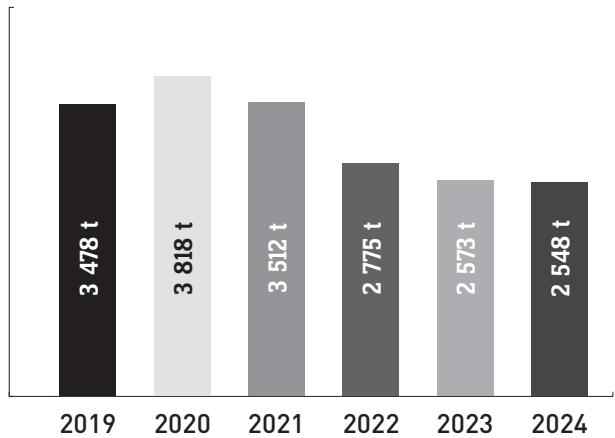
Répartition des apports du Syvedac par adhérent en 2024



Caen la mer	61 747 tonnes	-1,1 % sur 2023 (62 439 tonnes)	Caen la mer Propreté : 879 tonnes en 2024
Cœur de Nacre	5 166 tonnes	-2,7 % sur 2023 (5 307 tonnes)	
Lisieux Normandie	16 282 tonnes	-3,5 % sur 2023 (16 869 tonnes)	
Vallées Orne et Odon	1 928 tonnes	-8,2 % sur 2023 (2 101 tonnes)	
Normandie Cabourg Pays d'Auge	10 797 tonnes	-4,6 % sur 2023 (11 313 tonnes)	
Smictom de la Bruyère	939 tonnes	-7,4 % sur 2023 (1 014 tonnes)	

La production d'ordures ménagères a baissé de 2,2 % à l'échelle du Syvedac passant de 99 912 tonnes en 2023 à 97 739 tonnes en 2024.

Évolution des volumes de DASRI traités à l'UVE depuis 2019



L'UVE de Colombelles dispose d'une ligne entièrement automatisée pour recevoir et traiter les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Elle en a valorisé 2 548 tonnes en 2024.



UNE TONNE A PRODUIT ...

Sur l'année 2024, chaque tonne de déchets valorisés a produit :

- 1 182 kWh d'énergie valorisée dans les réseaux de chauffage (urbain et maraîcher) ;
- 280 kWh d'énergie valorisée sur l'ORC pour produire 32 kWh d'électricité ;
- 357 kWh d'énergie autoconsommée sur le site pour les besoins de chauffage et de process ;
- 200 kg de mâchefers valorisés en sous-couche routière ;
- 19,7 kg de cendres et boues traités en installation de stockage de déchets dangereux.

LA PRODUCTION DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

L'incinération des déchets produit une énergie valorisable en chaleur et en électricité, faisant de l'UVE un pilier de la transition énergétique du territoire. L'énergie est récupérée au niveau de 2 chaudières placées après les fours. Elles produisent de l'eau surchauffée à 190°C et 24 bars, qui est valorisée sous 4 formes :

- Le réseau de chaleur urbain de Caen la mer ;
- Le réseau de chaleur alimentant les serres maraîchères ;
- L'autoconsommation du site ;
- L'ensemble ORC (Organic Rankine Cycle), qui produit de l'électricité.

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

La chaleur est acheminée en priorité vers la chaufferie de Caen la mer située à Hérouville-Saint-Clair par un réseau de chaleur primaire de 6,5 km environ. La chaufferie alimente un réseau

de chauffage urbain secondaire ; la chaleur est consommée par les utilisateurs finaux (logements, piscine, établissements publics, Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie).

Sur l'année, **122 077 MWh** ont été valorisés. Cette énergie valorisée a permis d'éviter le rejet de 25 148 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, si cette énergie avait dû être produite par du gaz (soit l'équivalent de 181 millions de km en voiture ou 4 518 tours de la Terre). Par ailleurs, elle a permis de chauffer l'équivalent de 13 564 logements et d'économiser l'équivalent de 10 499 tonnes de pétrole.

La valorisation énergétique atteinte en 2024 sur le réseau de chaleur urbain est en légère hausse ; elle s'explique par un hiver un peu plus rigoureux qu'en 2023 ainsi que par le rajout des premiers « nouveaux consommateurs » sur le réseau de chaleur urbain étendu.

L'ALIMENTATION DES SERRES

Un réseau de chaleur alimente depuis 2021 des serres maraîchères de 3,6 hectares, situées à 720 mètres de l'UVE. Ces serres ont été dédiées en 2023 à la culture potagère (tomates, poivrons et aubergines) selon un mode de culture en pleine terre et en production biologique. Pour les besoins d'exploitation, l'UVE a fourni sur l'année, **11 976 MWh** de chaleur via un réseau basse température (contre 9 116 MWh en 2023).

L'AUTOCONSOMMATION DU SITE

L'UVE consomme de la chaleur issue de la production de ses chaudières pour ses besoins de fonctionnement : chauffage de l'air de combustion, réchauffage de l'eau chaude avant entrée dans la chaudière, maintien en température du silo de stockage des cendres, chauffage des locaux. Sur l'année, ces besoins se sont élevés à **40 475 MWh**, un niveau quasi équivalent à 2023 (42 424 MWh).

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

La SIRAC a installé en 2017 un module ORC d'une capacité de production électrique brute de 2 MWh. Cet équipement consomme de la chaleur,

auparavant restituée au milieu naturel par les aéroréfrigérants. Cette chaleur fait tourner un turbo-alternateur et permet *in fine* la production d'électricité. Par l'intermédiaire de cette turbine, 31 737 MWh ont été valorisés pour produire 3 593 MWh électrique, consommés par l'usine à 97 %. Le reste a été exporté sur le réseau ENEDIS. **L'ORC a permis de couvrir 37 % des besoins électriques de l'usine**, qui s'élèvent à 9 491 MWh en 2024.

Performance énergétique de l'UVE

Années	Formule TGAP
2024	0,80
2023	0,84
2022	0,81
2021	0,83
2020	0,81
2019	0,79
2018	0,70
2017	0,59

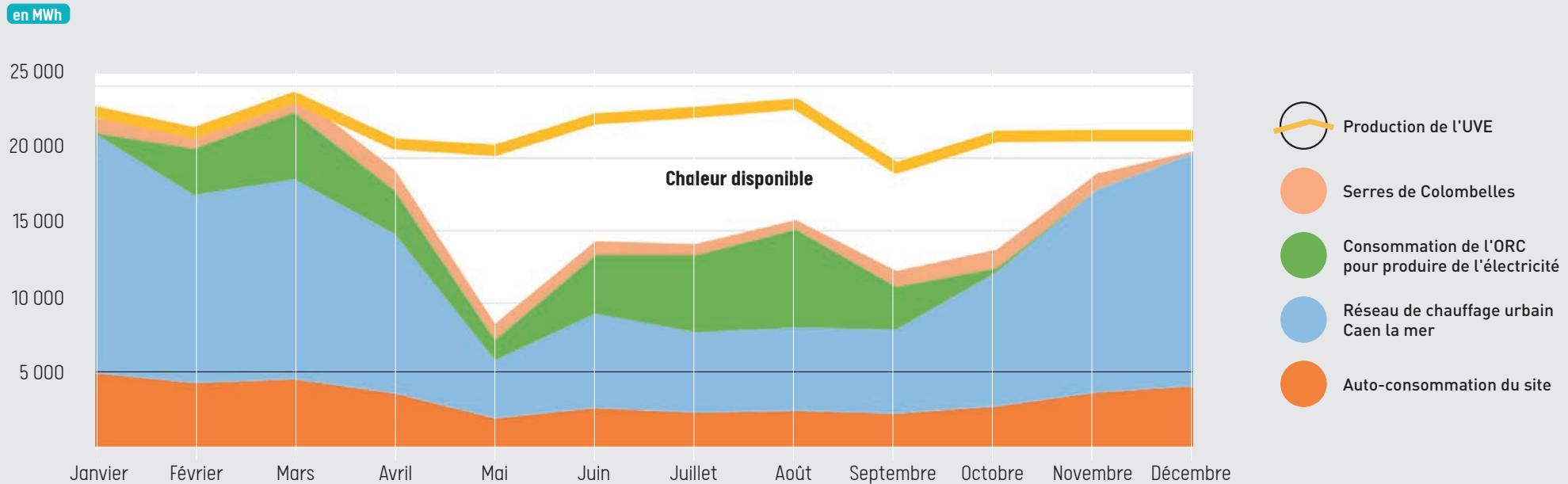


PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN BAISSE MAIS SATISFAISANTE !

80 %
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE
EN 2024

L'efficacité énergétique de l'UVE est passée de 84 % en 2023 à 80 % en 2024. Cette baisse s'explique par une valorisation ORC plus faible : production plus basse en avril, mai et septembre du fait d'une production de chaleur moindre (arrêts techniques) puis à partir d'octobre où la turbine a subi une panne après l'arrachement d'un câble de haute tension dans la zone industrielle lors d'un chantier de travaux publics. Malgré cette baisse, l'UVE dispose d'une performance suffisante pour bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes minorée.

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Ce graphique représente le bilan global de la production énergétique de l'UVE comparée au cumul des différentes sources de valorisation de cette énergie. Le graphique met en évidence une très bonne valorisation de l'énergie durant les mois de l'hiver ; à l'opposé, lorsque la météo est plus clémence (mai à septembre),

de l'énergie reste disponible, et ce malgré la consommation de l'ORC. La chute de valorisation énergétique en mai est notamment liée aux travaux réalisés par Caen la mer sur la réseau primaire au niveau du pont de Colombelles.



BOUTEILLES DE GAZ DES EXPLOSIONS TROP RÉGULIÈRES

L'UVE de Colombelles est confrontée à des **explosions régulières liées à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote** dans les ordures ménagères.

Au contact du feu, ces bouteilles montent en pression puis explosent. Les déflagrations provoquent des dégâts sur les briques réfractaires et les grilles de combustion. Depuis 2023, l'exploitant de l'UVE consigne ces explosions à partir de 3 paramètres :

- baisse du taux d'oxygène dans la chaudière ;
- surpression dans la chambre de combustion ;
- montée du monoxyde de carbone en cheminée.

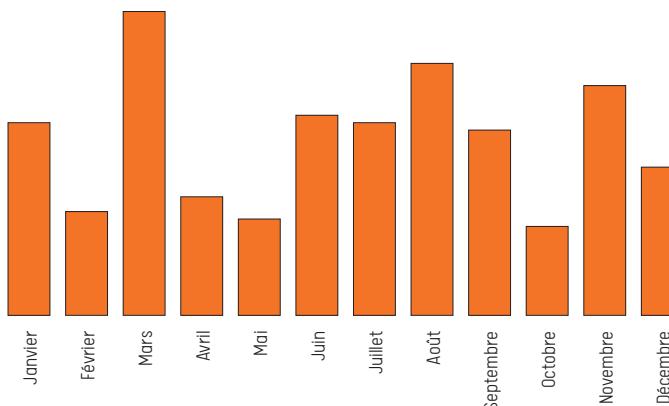
Lorsque ces 3 paramètres ont bougé, la survenance de l'explosion est actée, indépendamment du ressenti « bruit » du conducteur de ligne.

Les **dégâts causés par des explosions** de bouteilles de gaz ont entraîné :

- lors des arrêts techniques programmés des réparations plus importantes : surfaces importantes de réfractaires à réparer, remplacement de nombreux barreaux de grille cassés voire manquants (surcoût estimé à 35 000 €) ;

- des arrêts non prévus pour réparations des dégâts causés, estimés à 3,5 jours.

Sur l'année, **285 explosions** ont été recensées sur les 2 lignes de four, réparties par mois comme suit :



BONBONNES DE PROTOXYDE D'AZOTE

A destination des agents des services propreté, voirie...



Vous retrouvez des bonbonnes de protoxyde d'azote sur les bords des routes, sur les trottoirs ou dans les poubelles publiques ?

Bonbonnes de protoxyde

=
DÉCHÈTERIE



UNE COMMUNICATION ORIENTÉE VERS LES RELAIS

Après avoir mené une campagne de communication grand public en 2023 et face au nombre toujours très important d'explosions dans les fours de son UVE, le Syvedac a dirigé ses actions d'information vers les publics relais au premier rang desquels les **agents des services voirie et propreté des collectivités**.

Objectif : les informer de la bonne destination des bouteilles de protoxyde qu'ils retrouvent sur les bords des routes et les trottoirs.

Le Syvedac s'est par ailleurs assuré auprès de ses adhérents que ces déchets soient repris en déchèterie, dans l'attente de la mise en place d'une filière de reprise pleinement opérationnelle.

LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'UVE



Le contrôle de l'activité et la réduction des impacts de l'UVE sont au cœur des préoccupations du Syvedac pour en garantir la meilleure performance environnementale. Ainsi, de nombreuses mesures sont mises en œuvre par la SIRAC, à qui le syndicat a confié l'exploitation de l'usine, notamment en lien avec le traitement des fumées et des rejets aqueux.

Activité majeure de l'UVE, **l'épuration des fumées** est réalisée sur chaque ligne d'incinération au moyen d'un dispositif de traitement dit humide. En sortie de chaudières, les fumées sont dirigées dans les électrofiltres où les plus grosses particules de fumées sont piégées (cendres volantes). Elles passent ensuite dans des colonnes de lavage à l'eau, avec injection de soude, pour capter les métaux lourds et les composés volatils. Les fumées sont ensuite réchauffées et

passent au travers d'un catalyseur où de l'ammoniac est injecté pour détruire les oxydes d'azote et les dioxines furanes. Elles sont enfin rejetées dans l'atmosphère.

LES REJETS ATMOSPHERIQUES

De nombreux contrôles de ces rejets sont réalisés par les suivis suivants :

- Les mesures en continu des émissions dans l'air sur des paramètres clés ;
- Des contrôles semestriels effectués par un organisme externe agréé ;
- Les mesures en semi-continu des dioxines furanes ;
- Depuis 2023, l'analyse en continu des émissions de mercure ;
- L'analyse des retombées autour de l'installation, réalisée par *Atmo Normandie* sur 8 semaines ;
- Le contrôle métrologique annuel des analyseurs.

1 | Les mesures en continu des émissions

Les mesures sont réalisées à l'aide de capteurs disposés en sortie de cheminées. Un report en salle de contrôle permet de suivre en temps réel les rejets atmosphériques et d'agir si nécessaire. Les mesures en continu comptabilisent 25h30 de dépassements sur le four n°1 et 17h sur le four n°2 sur les 60 h maximum autorisées par ligne pour le seuil semi-horaire. Les principales causes de dépassements, amplifiées par les explosions dans les fours, sont liées aux paramètres « poussières » et « NOx (Oxyde d'Azote) ». À noter que ces niveaux sont très faibles dans la profession et en cohérence avec les résultats des années antérieures.

ANNEXE N°6

Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2

2 | Les contrôles semestriels

Ils sont réalisés sur l'ensemble des paramètres mesurés en continu par l'APAVE, un organisme agréé situé à Hérouville Saint-Clair. Les résultats des 2 campagnes en mai et novembre 2024 sont conformes.

3 | Les mesures en semi-continu des dioxines furanes

Depuis septembre 2013, le Syvedac a mis en place des prélevateurs semi-continus en

sortie de cheminées. Ces prélevateurs captent en continu les émissions de dioxines furanes et les stockent dans des cartouches qui sont remplacées toutes les 4 semaines. Ces cartouches sont ensuite analysées.

Aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté en 2024. Les résultats obtenus corroborent les résultats des mesures de retombées aux abords de l'installation.

4 | L'analyse en continu des émissions de mercure

Depuis février 2024, une hausse importante des valeurs de mercure dans les fumées a été constatée sans pouvoir en déterminer la cause exacte. Ces constats ont conduit la Sirac à mener des investigations, assisté de la Direction Technique de Suez.

Ces investigations ont mis en évidence que le logiciel WEX (acquisition des données) n'avait pas été correctement configuré par le prestataire au moment de sa mise en service, soit avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. À la suite d'une analyse de l'ensemble des mesures du mercure au niveau des cheminées, la Sirac a installé un dispositif de traitement des mercures, par injection d'un précipitant métal dans les colonnes de lavage des fumées. Ce dispositif est très efficace.



UN JARDIN EN TROU DE SERRURE

Le Syvedac poursuit l'aménagement, à vocation pédagogique, des extérieurs de l'UVE. Un jardin en trou de serrure a été installé durant l'été 2024. Cette installation allie compostage des biodéchets et jardinage.

En son centre, un puits reçoit les biodéchets. Au fur et à mesure de leur dégradation, la matière organique est directement utilisée par les plantes.

Le Syvedac s'est associé avec l'Institut Médico-éducatif de Caen pour fabriquer ce jardin en trou de serrure, qui a été inauguré lors de la portes ouvertes du site en septembre (photo).

5 | Les mesures des retombées aux abords de l'UVE

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, la SIRAC a demandé à Atmo Normandie de mesurer l'impact de l'UVE sur l'environnement au moyen de :

- Mesures dans l'air ambiant de 13 métaux particulaires pouvant être émis par l'UVE ;
- Mesures dans les retombées atmosphériques (jauges de dépôt) des dioxines et furanes et de 11 métaux particulaires ;
- Évaluation indirecte des retombées atmosphériques via l'exposition d'organismes vivants d'origine végétale ou fongique de type lichens en complément des jauges de dépôt.

Ces mesures donnent une indication de l'impact des activités industrielles sur l'environnement ; il n'est en revanche pas possible de préciser rigoureusement la provenance des polluants, plusieurs industriels se trouvant dans cette zone à fort trafic routier. La campagne de prélèvements pour les jauges a été menée du 11 juin au 7 août 2024. Pour les lichens, l'échantillonnage se fait une fois par an, puisqu'il est admis qu'une mesure dans les bio-indicateurs permet d'évaluer la pollution moyenne sur la période annuelle écoulée, précédant le prélèvement.

Dans l'ensemble, les résultats sont dans la continuité des années précédentes :

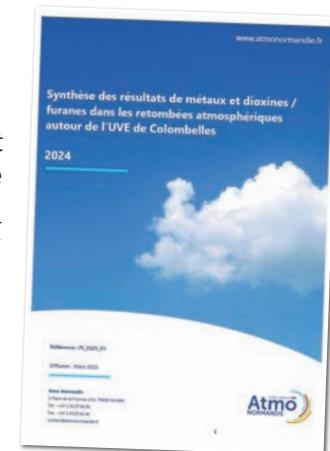
- Retombées en dioxines furanes inférieures à la médiane régionale. Elles ne présentent pas d'augmentation par rapport aux valeurs rencontrées les années précédentes. Le site à proximité directe de l'UVE montre une baisse significative par rapport aux années précédentes ;
- Retombées en métaux dans les jauges sont inférieures aux percentiles 95 régionaux pour chacun des métaux mesurés, ce qui signifie qu'elles ne font pas partie des 5% de retombées les plus élevées au niveau régional. Quelques retombées de métaux sont plus élevées que les médianes régionales, tout en restant inférieures aux percentiles 95 régionaux ;
- Pour les métaux particulaires dans l'air ambiant, les concentrations mesurées, sur la durée de la campagne, des 4 métaux réglementés sont largement inférieures aux valeurs cibles annuelles. Les concentrations des 13 métaux surveillés dans l'air ambiant restent dans la continuité des années précédentes.

6 | Le contrôle métrologique annuel des analyseurs

Les analyseurs de l'UVE sont soumis à une

surveillance annuelle via les procédures d'essai QAL2 (tous les 3 ans) et AST (tous les ans). Ces essais de validation et d'étalement des équipements d'auto-surveillance ont été confiés au bureau de contrôle APAVE Nord-Ouest. L'ensemble des essais était conforme pour tous les analyseurs.

Le rapport est disponible sur le [site du Syvedac](#) et sur le site d'Atmo Normandie



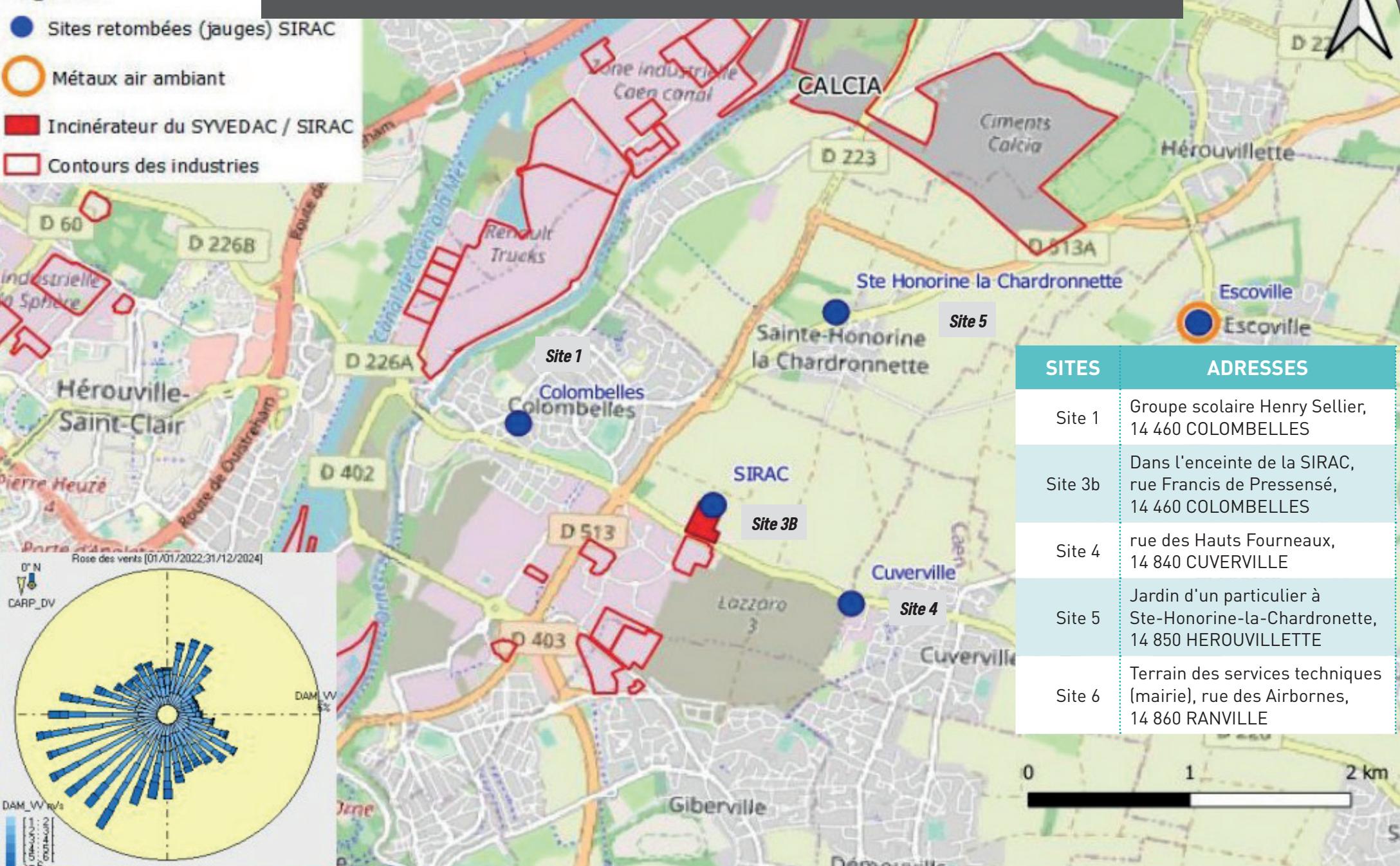
LES REJETS AQUEUX

Les **eaux issues du lavage des fumées** sont récupérées en pied de laveur et acheminées vers la station d'épuration du site. Les eaux passent tout d'abord par une phase de pré neutralisation, de neutralisation puis de coagulation/flocculation.

Légende

- Sites retombées (jauges) SIRAC
- Métaux air ambiant
- Incinérateur du SYVEDAC / SIRAC
- Contours des industries

MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPÉRIQUES - POINTS DE PRÉLÈVEMENTS





L'étape de décantation permet de réaliser la séparation de phases entre la boue et l'eau. La partie aqueuse passe ensuite par un filtre à sable et un filtre à charbon actif. Une remise à pH est ensuite réalisée pour atteindre un pH neutre. Avant rejet au milieu naturel, les eaux traversent un canal de contrôle en continu. Une non-conformité sur la qualité de l'eau entraîne automatiquement une boucle en tête de traitement. Les eaux propres sont remises au milieu naturel dans l'Orne à marée descendante.

1 | Mesure en continu des eaux de lavage des fumées (auto-surveillance)

D'un point de vue quantitatif, les volumes de rejets ont été légèrement variables sur l'année avec des valeurs moyennes mensuelles comprises entre 39 m³ par jour et 185 m³ par jour (moyenne journalière annuelle de 113,63 m³ par jour), conformes aux débits moyens et maximaux journaliers autorisés de 200 m³ par jour, fixés par arrêté préfectoral. D'un point de vue qualitatif, les moyennes mensuelles ci-dessus ont été rendues conformes aux seuils de concentrations et de flux prescrits. Quatre dépassements journaliers ont toutefois été identifiés sur l'année 2024, avec deux dépassements

de flux journalier. Ces variations restent limitées à une temporalité journalière avec un retour immédiat à des valeurs conformes.

2 | Contrôle mensuel des eaux de lavage des fumées

Ce contrôle est réalisé par le laboratoire Eurofins. Sur l'ensemble des paramètres mesurés, aucune non-conformité n'a été relevée. Toutes les eaux traitées dans la station d'épuration de l'UVE ont rejoint l'Orne via le point de rejet autorisé et surveillé. Un contrôle inopiné sur les rejets dans l'Orne a eu lieu du 16 au 17 avril 2024. Ce contrôle a été effectué par la société Flandres Analyses de Cappelle-la-Grande (59). Les résultats ne montrent aucun dépassement des valeurs limites journalières maximales en termes de débit, concentration et flux.

3 | Suivi des rejets vers la station d'épuration de Caen la mer

Depuis novembre 2015, seules les eaux usées sanitaires y sont traitées. Les résultats d'analyse obtenus sont cohérents avec une eau dite « sanitaire » et l'historique des chroniques antérieures.

4 | Suivi des eaux pluviales

Elles sont rejetées dans le milieu naturel via un bassin d'infiltration. Leur analyse datée

du 19 mars 2023 par le laboratoire Eurofins Hydrologie Normandie a montré que leur qualité était conforme à la réglementation.

5 | Traitement des eaux de lavage des chariots DASRI

Depuis 2015, les eaux usées provenant du lavage des chariots transportant les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux sont récupérées, filtrées et réutilisées pour le lavage des fumées. Cette réutilisation permet de réduire les besoins en eau de forage de l'usine de 2.1%. Sur l'année 2024, ce sont 1 417 m³ d'eaux usées qui ont été traitées, soit autant d'eau en moins prélevée dans la nappe phréatique.

LA RADIOACTIVITÉ

Concernant la radioactivité, détectée par le biais de portiques placés à l'entrée du site au niveau du pont-bascule, aucune détection de radioactivité n'a eu lieu en 2024.

LA MESURE DU BRUIT

Enfin, des **mesures de bruit de l'UVE** sont à réaliser tous les 3 ans, conformément à l'arrêté préfectoral. Elles ont été menées par l'APAVE

du 12 au 16 septembre 2024, sur 3 zones de mesures et 5 points de mesurage. Les mesures ont montré que l'UVE de Colombelles respecte les critères définis par l'arrêté préfectoral :

- En limite de propriété, les résultats des évaluations acoustiques montrent des niveaux de bruit ambiant en périodes diurnes et nocturnes conformes aux valeurs limites mentionnées dans les référentiels légaux ;
- L'impact sonore de l'installation, évalué en zone d'émergence réglementée (voisinage – 23 rue Francis de Pressensé), s'avère également conforme aux seuils de l'arrêté.



DÉCOUVRIR L'UVE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

En 2024, l'Unité de Valorisation Énergétique a accueilli **plus de 1 300 visiteurs, dont 560 personnes lors des portes ouvertes organisées le samedi 28 septembre**. La plupart des visites pédagogiques sont assurées par le CPIE Vallée de l'Orne, avec qui le Syvedac est en contrat.

LES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION



2 102 t
de cendres volantes
soit 1,8 % des apports



141 t
de boues
soit 0,1 % des apports



22 835 t
de mâchefers
soit 19,6 % des apports



Les **cendres volantes** sont récupérées sous les chaudières et dans les électrofiltres. Elles sont stockées à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux *Solicendre* à Argences.

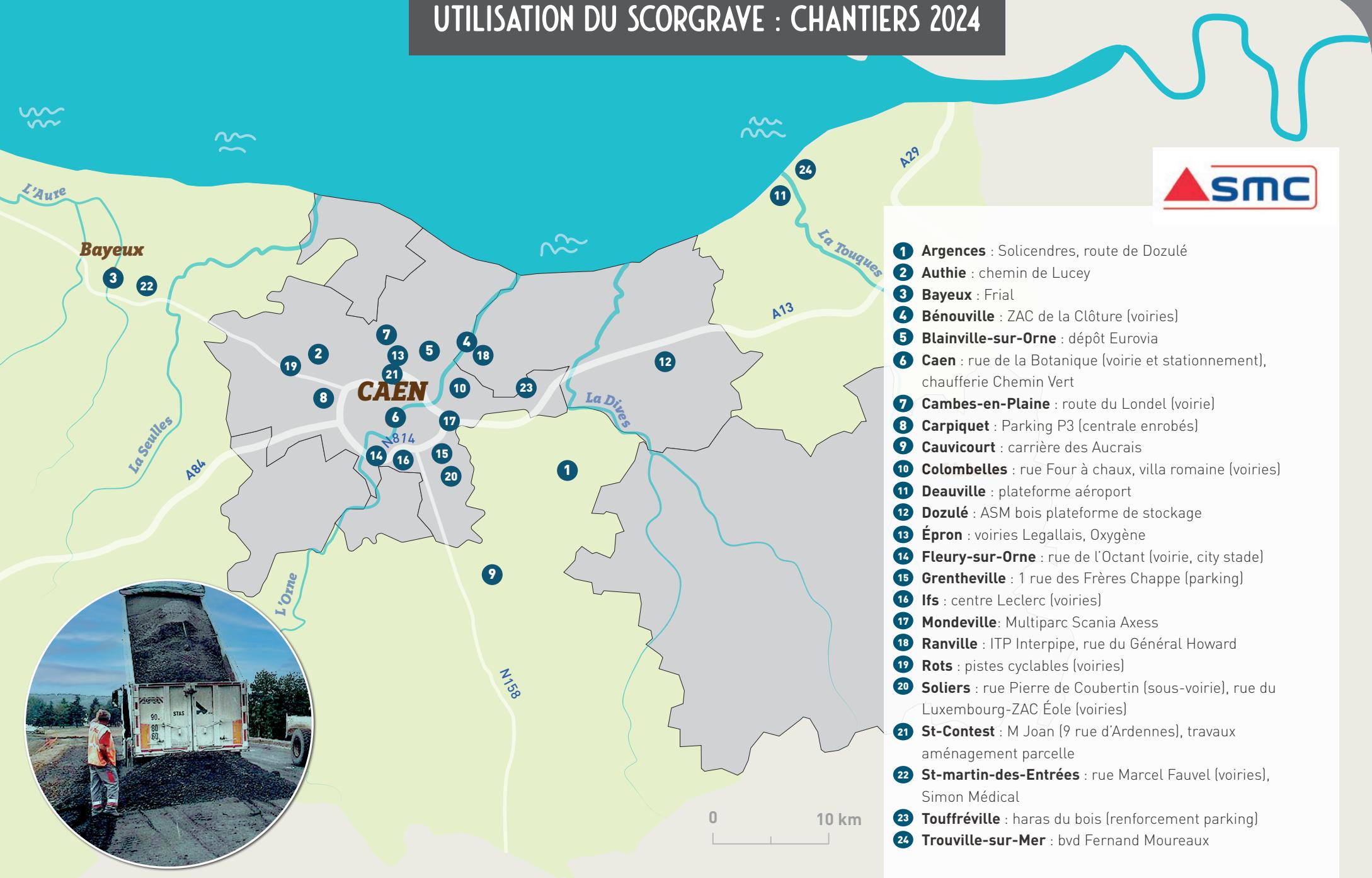
Les **boues** résultent du traitement des eaux issues du lavage des fumées. Elles sont stockées à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux *Solicendre* à Argences.

Les **mâchefers** sont les résidus qui n'ont pas brûlé durant la combustion dans les fours. Ils sont récupérés à la sortie des lignes d'incinération. Ils sont refroidis dans un bain d'eau, collectés dans une fosse spécifique puis transportés par camion vers la plateforme de traitement de la société *S.M.C.* à Blainville-sur-Orne. Les mâchefers y sont déferraillés :

les métaux sont extraits et orientés vers l'industrie sidérurgique pour recyclage. Le reste des matériaux, appelés *scorgrave*, est valorisé en sous-couche routière en Normandie, après plusieurs mois de maturation puis contrôle de leur composition par un laboratoire spécialisé. Les parts de métaux ferreux et non ferreux s'élèvent respectivement à 1 562 et 404 tonnes. Les premiers sont valorisés par *Prefér Nord* à Fréthun (59) et par la société *Mobirec* en Belgique, et les seconds par la société *Mobirec*.

La production de *scorgrave* (valorisé et vendu) s'élève à 28 823 tonnes. La majeure partie a été utilisée en sous-couche routière dans le Calvados (carte ci-contre).

UTILISATION DU SCORGRAVE : CHANTIERS 2024



ELEMENTS FINANCIERS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La SIRAC exploite l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets, dans le cadre d'une Délégation de Service Public. En contrepartie de ses obligations, elle perçoit une rémunération auprès des clients suivants :

- le Syvedac ;
- les clients de la vente de chaleur et de l'électricité produites ;
- les apporteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers
- les apporteurs de DASRI.

Pour les clients autres que le Syvedac, la SIRAC fixe ses tarifs et facture directement.

Pour le Syvedac, le contrat prévoit une rémunération à la tonne incinérée.

Pour l'admission de déchets tiers sur l'UVE, le délégataire verse au Syvedac une redevance garantie.

Il reverse également au SYVEDAC 50% des recettes de vente de chaleur au-delà de 105 000 MWh/an.

Ce neuvième exercice se caractérise par un **résultat d'exploitation positif**.

Redevance intéressement
sur la vente de chaleur versée par le délégataire au Syvedac (en k€ HT)

2021	2022	2023	2024
- 309	- 119	- 119	- 155

Produits perçus par la SIRAC
rémunération apportée par le Syvedac

Année	2021	2022	2023	2024
TGAP (€ / tonne)	8	11	12	14
TOTAL dont TGAP (k€ HT)	5 790	6 821	7 102	7 075

Structure tarifaire 2024

coût unitaire moyen en € hors taxes

Prestations		2021	2022	2023	2024
€ / tonne	Ordures ménagères*	44,88	56,09	58,97	58,95
	Déchets ménagers (clients SIRAC)	100,11	116,24	128,83	143,21
	DASRI	247,14	235,53	257,66	324,88
€ / MWh	Vente de chaleur au réseau de chaleur urbain	20,16	21,52	21,98	21,57
	Vente de chaleur (serres)	8,92	11,37	15	16,85
	Vente d'électricité	73,97	287,14	86,67	55,44

* déduction faite des redevances de garantie et d'intéressement

Recettes liées aux clients extérieurs

(en k€ HT), TGAP comprise

Prestations	2021	2022	2023	2024
OM et déchets assimilés	684	1 069	1878	2 342
DASRI* et confidentiels	868	654	663	771
Vente de chaleur réseau de chauffage urbain	2 862	2 535	2 608	2 633
Vente de chaleur aux serres	49	97	137	202
Vente d'électricité	25	138	42	5
TOTAL	4 488	4 493	5 328	5 953

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Compte-rendu financier

(en k€ HT)

	2021	2022	2023	2024
Produits de gestion (Chiffre d'Affaires)	10 335	11 314	12 489	13 305
Charges de gestion (coûts d'exploitation)	- 9 532	- 11 297	- 12 381	- 12 270
Résultat d'exploitation	803	107	108	1 034
Résultat financier	- 32	- 16	- 16	- 9
Résultat net (après impôt sur les sociétés)	742	189	209	940

Redevance de garantie

sur les déchets tiers versée par la SIRAC au Syvedac (en k€ HT)

2021	2022	2023	2024
- 592	- 596	- 626	- 852

A noter qu'en raison de la baisse des apports par le Syvedac en 2024, la SIRAC reversera au Syvedac un montant de 306 k€ HT en 2025 au titre de la redevance de versement garantie pour l'année 2024.

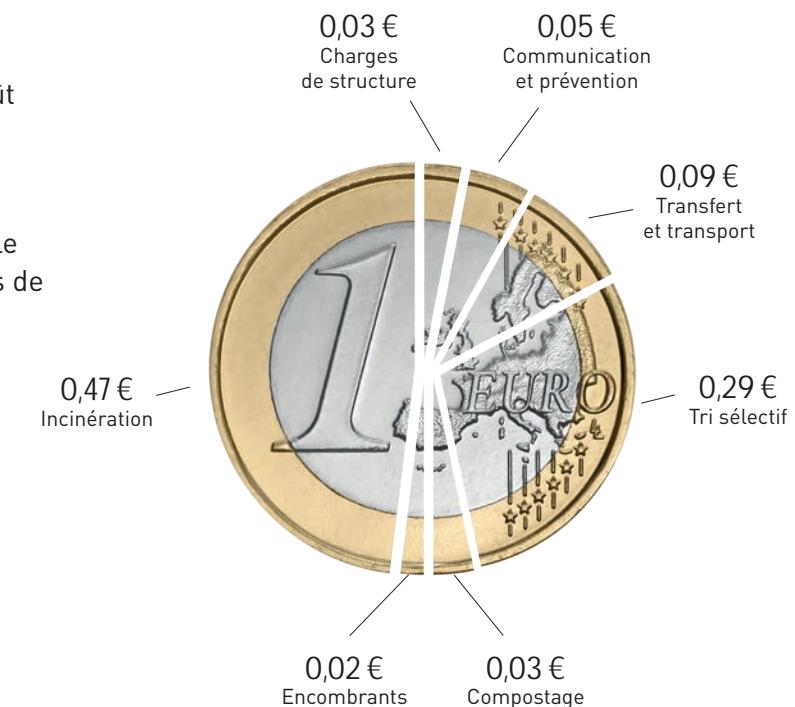
INDICATEURS FINANCIERS DU SYVEDAC

Le Syvedac accomplit sa mission de service public dans un souci constant de rigueur budgétaire pour que le coût payé par l'habitant soit le plus juste.

Pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, le Syvedac dispose de plusieurs sources de revenus :

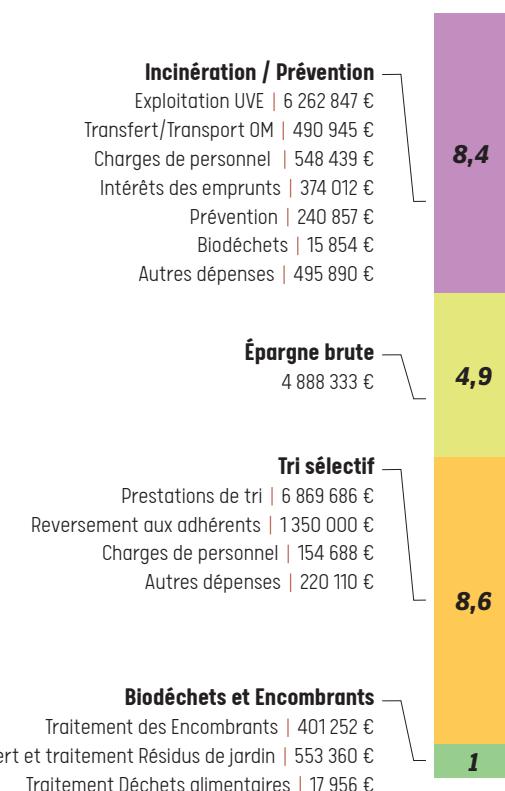
- Contributions payées par ses collectivités adhérentes,
- Soutiens et subventions,
- Vente de matériaux,
- Emprunts.

Répartition des dépenses du Syvedac, en 2024, sur la base de 1 €

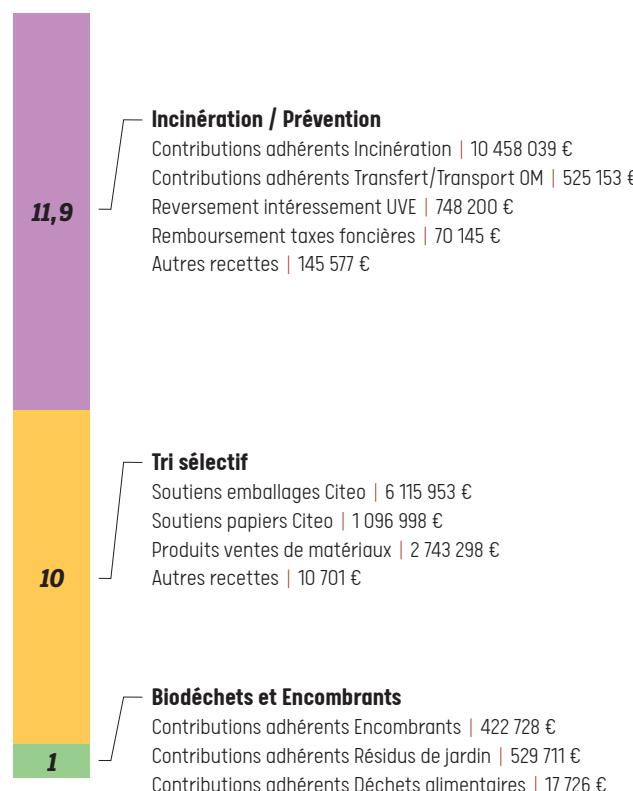


Section de fonctionnement

DÉPENSES
(22 884 229 €)

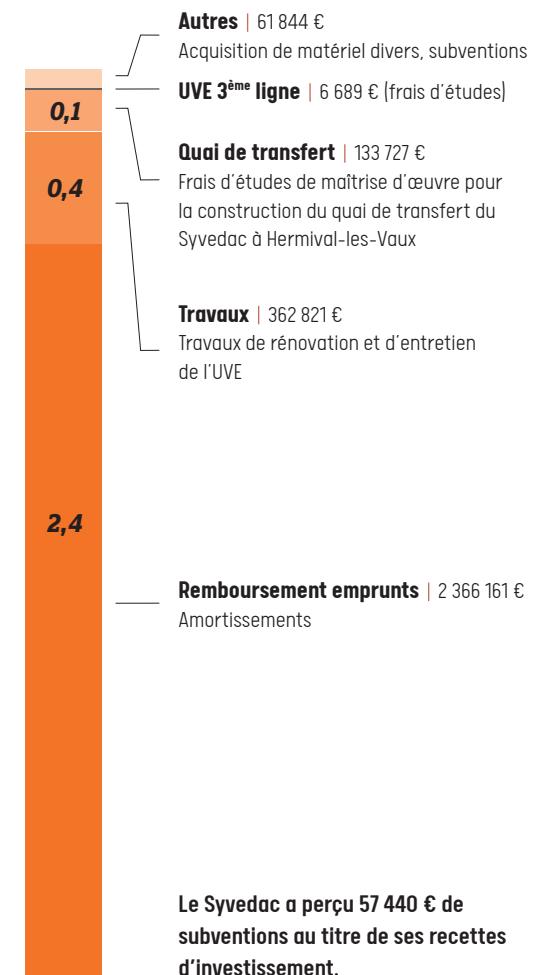


RECETTES
(22 884 229 €)



Section d'investissement

DÉPENSES (2 931 242 €)



en €

en €

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS PAR FILIÈRE

Évolution entre 2018 et 2024, en € HT / tonne



Ordures ménagères Prévention

TGAP comprise



La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, qui passe de 12 € en 2023 à 14 € la tonne incinérée en 2024, est répercutee sur le montant de la contribution.



Encombrants

TGAP comprise



La TGAP sur l'enfouissement est passée de 51 € en 2023 à 58 € en 2024.

* En 2021, la contribution est passée à 138 € en avril



Résidus de jardin



Déchets alimentaires



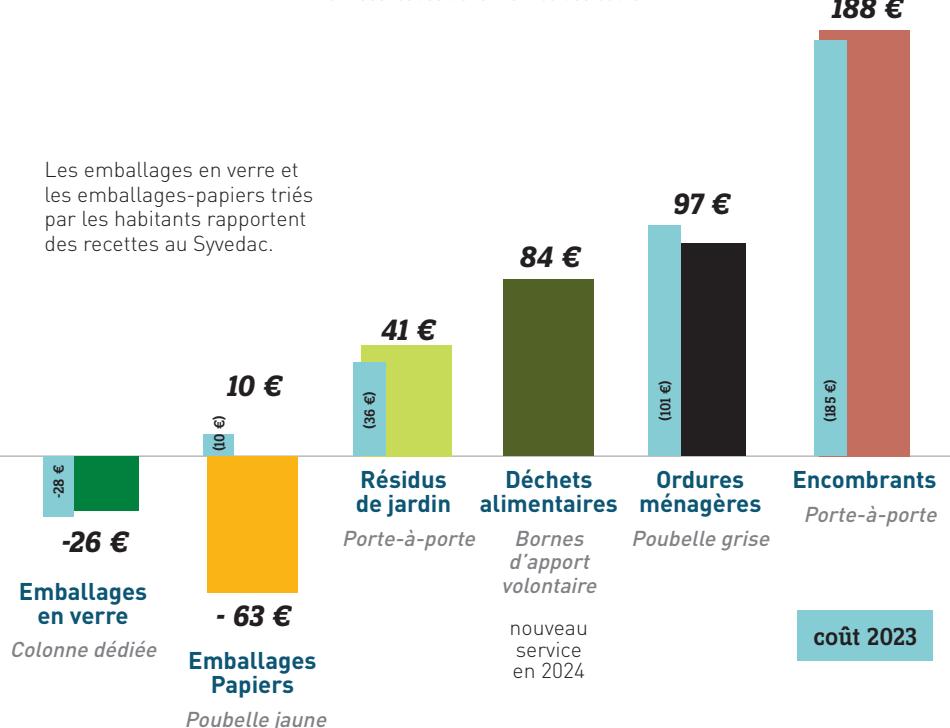
Ce coût correspond au traitement des déchets alimentaires triés dans les bornes d'apport volontaire mises en place par Caen la mer pour les habitants ne pouvant disposer d'une solution de compostage de proximité.

Coût HT du traitement en 2024

par nature de déchets, en € HT par tonne

(frais de structure, communication et prévention inclus)

Données issues de la matrice des coûts



Les emballages en verre et les emballages-papiers triés par les habitants rapportent des recettes au Syvedac.

L'année 2024 est marquée par la forte hausse des cours mondiaux de reprise des matériaux issus du tri des emballages et papiers. Elle a rapporté au Syvedac 2,5 millions € pour la vente des emballages et papiers triés dans les poubelles jaunes, et 406 745 € pour la vente des emballages en verre, soit 700 000 € de plus par rapport à 2023 (2,2 millions €).

Par ailleurs, une nouvelle filière fait son apparition : la valorisation des déchets alimentaires, collectés dans les bornes d'apport volontaire, mises en place sur Caen la mer en 2024.

Évolution du coût moyen

du service public de traitement des déchets rendu par le Syvedac de 2018 à 2024 - Coût en € HT par habitant

Données issues de la matrice des coûts



Le coût du service public de traitement rendu par le Syvedac est fortement soumis à des facteurs externes comme la fluctuation des cours de reprise des matériaux (baisse en 2020 pour les papiers et cartons puis hausse en 2022), les charges liées au transfert et au transport des emballages et papiers vers les centres de tri en contrat avec le syndicat (hausse en 2020 et en 2021) et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui augmente chaque année.

En 2024, le coût du service retrouve le niveau de 2022. La hausse des cours de reprise des matériaux issus de la collecte sélective a permis de doper les recettes du Syvedac.

LISTE DES PRESTATIONS DE SERVICES 2024

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2024
MARCHÉS DE TRAITEMENT				
SIRAC	Exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets	Délégation de service public 15 ans	31 décembre 2030	Rémunération : 5 706 980 € TGAP : 1 368 342 € Intéressement vente de chaleur - 125 298 € Redevance garantie : - 1 158 037 €
SPEN	Réception, broyage et compostage des résidus de jardin	Marché de prestations de service	31 mars 2026	367 754 €
SEP VALORISATION	Réception, broyage et compostage des résidus de jardin	(sous-traitant SPEN)	31 mars 2026	16 935 €
SMICTOM DE LA BRUYÈRE	Broyage et compostage des résidus de jardin issus des collectes en porte à porte sur le territoire du Syvedac	Convention de coopération entre le SMICTOM de la Bruyère et le Syvedac	31 mars 2026	113 072 €
SUEZ RV Normandie	Réception, Tri des encombrants collectés en PAP sur le territoire du Syvedac - Lot 1	Marché de prestations de service	31 mars 2026	100 338 €
SUEZ RV Normandie	Traitemen des refus de tri des déchets encombrants collectés en PAP sur le territoire du Syvedac et des encombrants collectés dans les déchèteries de Caen la mer - Lot 2	Marché de prestations de service	31 mars 2026	284 572 €
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 2 : Syvedac Ouest	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	724 297 €
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 3 : Syvedac Sud Est	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	706 561 €
VEOLIA Recyclage valorisation Normandie	Prestations de transport des déchets du Syvedac entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie Ordures ménagères-Lot 1 [CALN]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	184 893 €
VEOLIA Recyclage valorisation Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés - Lot 5 [Papiers de bureaux - Cartons]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	13 644 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2024
MARCHÉS DE TRAITEMENT				
LEGOFF BRE-HALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du Syvedac entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie ordures ménagères	Marché de prestations de service	31 mars 2027	264 240 €
LEGOFF BRE-HALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du Syvedac entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie emballages recyclables	Marché de prestations de service	30 septembre 2024	68 627 €
LEGOFF BRE-HALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du Syvedac entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie Résidus de jardin	Marché de prestations de service	31 mars 2027	4 221 €
CDC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Convention de gestion pour le quai de transfert de Périers-en-Auge	Convention	Durée indéterminée	45 170 €
VEOLIA IPODEC	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés Lot 1 [NCPA et CALN]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	995 572 €
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 2 [CDN, SMICTOM et Apport volontaire CLM]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	724 297 €
SUEZ VALOR-POLE	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 3 [Régie CLM]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	706 561 €
SPHERE	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 4 A [Ouest Secteur CLM]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	617 554 €
PAPREC Environnement	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés Lot 4 B [Centre et Nord Secteur CLM]	Marché de prestations de service	31 décembre 2026	3 720 907 €
ANTEA France SAS	Maitrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert des déchets du Syvedac	Marché de prestations de service	22 novembre 2026	33 775 €

LISTE DES PRESTATIONS DE SERVICES 2024 (SUITE)

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2024
ASSURANCES				
SMACL	Lot n°1 -Assurance Responsabilité civile et Protection juridique	Contrat d'assurance - 5 ans	31 décembre 2024	3 976 €
Cabinet MOUREY JOLY	Lot n°2 - Assurance Protection juridique des agents et des élus	Contrat d'assurance - 5 ans	31 décembre 2024	260 €
PROTECTAS	Mission de conseil et d'assistance et permanente en assurances	Étude et conseil - 5 ans	31 décembre 2024	3 122 €
SMACL	Assurance de 3 Véhicules à usage professionnel	Contrat d'assurance	31 décembre 2024	8 739 €
GROUPAMA Centre Manche	Assurance des risques statutaires du personnel	Contrat d'assurance - 6 ans	31 décembre 2024	14 959 €
CONTRATS DE PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTION				
Cabinet Bourgeois - Stratorial - Loire Hennonschberg Cabinet	Mission de contrôle de la DSP pour l'exploitation de l'UVE des déchets	Marché de prestations intellectuelles	31 mai 2026	23 511 €
DIAC LOCATION	Location batteries pour les véhicules Zoé et Kangoo	Contrat	30 juin 2026	1 271 €
ÉLITE COURSES	Navette courrier entre l'Hôtel de Ville et le Syvedac [1 passage par semaine]	Contrat de service	31 décembre 2024	393 €
ESAT-APAEI	Mise à disposition d'un stock de 4 000 gobelets réutilisables ainsi que les conditions de gestion et de lavage de ce stock	Contrat de prestations de service	28 février 2025	3 268 €
ESAT - LES ATELIERS DU PAYS D'AUGE	Mise à disposition de gobelets réutilisables	Contrat de prestations de service	28 février 2025	745 €
LA POSTE	Collecte PRIMO [tous les jours]	Contrat de prestations	30 juin 2025	804 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2024
CONTRATS DE PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTION (SUITE)				
LA POSTE	Contrat AFFRANCHIGO [forfait]	Contrat de prestations	30 juin 2025	1 925 €
CPIE VALLÉE DE L'ORNE	Prestations d'animations pédagogiques sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets sur le territoire du Syvedac - Visites éducatives de l'UVE et de son espace pédagogique et dans les structures de réemploi sur le territoire du Syvedac Lot 1 et 2	Contrat de prestations	30 juillet 2027	29 353 €
CLAS - CU CAEN LA MER	Convention d'adhésion	Convention	Illimitée sauf dénonciation	4 244 €
MIST NOIE	Médecine préventive	Contrat de prestations	31 décembre 2027	1 202 €
TOHUBOHU - MR. CHARLY	Rédaction, conception, Mise en scène et représentation de spectacle sur la thématique du Zéro Déchet - Spectacles jeune public [lot n°1]	Marché de prestations de service	1 ^{er} janvier 2025	13 047 €
FOUTU QUART D'HEURE	Rédaction, conception, Mise en scène et représentation de spectacle sur la thématique du Zéro Déchet - Spectacles 18/35 ans [lot n°2]	Marché de prestations de service	1 ^{er} janvier 2025	20 785 €
CA LI-SIEUX-NOR-MANDIE	Convention de partenariat	Convention	31 décembre 2028	53 049 €
CU Caen la mer	Convention de gestion et de mise à disposition de moyens	Convention	31 décembre 2029	476 785 €
FINANCE ACTIVE	Gestion de la dette	Contrat	30 juin 2026	4 317 €
LINKWEB	Maintenance préventive, corrective et évolutive des sites internet sous Dupral	Marché de prestations de service	22 mai 2027	1 968 €
LES EPIGEES	Location et maintenance du logiciel LOGIPROX	Marché de prestations de service	21 novembre 2027	1 580 €
SUIVEZ LA CONSIGNE	Développement de la consigne pour réemploi	Contrat	30 janvier 2025	4 624 €

LISTE DES PRESTATIONS DE SERVICES 2024 (SUITE)

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2024
CONTRATS DE PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTION (SUITE)				
SOCOTEC Construction	Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un quai de transfert des déchets du Syvedac	Marché de prestations intellectuelles	12 novembre 2025	5 970 €
SOCOTEC Construction	Mission CSPS construction d'un de quai de transfert des déchets du Syvedac	Marché de prestations intellectuelles	12 novembre 2025	631 €
SOCOTEC Construction	Missions de diagnostics avant travaux de démolition	Marché de prestations intellectuelles	31 décembre 2026	11 703 €
BIMPLI	Titres Restaurant	Contrat	31 octobre 2025	7 746 €
Régie de quartier du Chemin Vert	Convention entre le Syvedac et la régie de quartier du Chemin Vert de Caen - Kit de couches lavables	Convention	31 décembre 2024	107 €
ACIADES	Convention entre le Syvedac et la Chiffo - Kit de couches lavables	Convention	31 mai 2028	105 €
ELCIMAI	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un quai de transfert des déchets	Marché de prestations intellectuelles	Achèvement des travaux	7 787 €

ANNEXES

- P56 ANNEXE 1 : population 2024 du Syvedac**
- P58 ANNEXE 2 : ordres du jour des Comités syndicaux 2024**
- P60 ANNEXE 3 : production de déchets par habitant, par flux, en kg**
- P61 ANNEXE 4 : production de déchets par flux, en tonnes**

- P62 ANNEXE 5 : synoptique des flux de déchets traités par le Syvedac**
- P64 ANNEXE 6 : Traitement des fumées (rejets atmosphériques)**
- P65 ANNEXE 7 : synthèse financière 2024 de la SIRAC**

LA POPULATION DU SYVEDAC

175 communes - 429 006 habitants au 1^{er} janvier 2024

Hausse de 0,6 % de la population par rapport à 2023 (426 333 habitants)

Source INSEE
Population
municipale
2024

**175
communes
429 006
habitants**
au 1^{er} janv. 2024

COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

274 685 hab. • 48 communes

Authie • 1 676
Bénouville • 2 016
Biéville-Beuville • 3 738
Blainville-sur-Orne • 5 876
Bourguébus • 2 433
Bretteville-sur-Odon • 4 148
Caen • 108 200
Cairon • 2 023
Cambes-en-Plaine • 1 807
Carpiquet • 3 133
Castelet • 1 772
Castine-en-Plaine • 1 707
Colleville-Montgomery • 2 537
Colombelles • 7 022
Cormelles-le-Royal • 5 170
Cuverville • 2 278
Démouville • 3 008
Epron • 1 672
Eterville • 1 604
Fleury-sur-Orne • 5 303
Fresne-Camilly (Le) • 947
Giberville • 4 844
Grentheville • 984
Hermanville-sur-Mer • 3 203
Hérouville-St-Clair • 22 227
Ifs • 11 981
Lion-sur-Mer • 2 521
Louvigny • 2 646

Mathieu • 2 339
Mondeville • 10 075
Mouen • 1 731
Ouistreham • 9 331
Périers-sur-le-Dan • 574
Rosel • 590
Rots • 2 508
Saint-André-sur-Orne • 1 790
Saint-Aubin-d'Arquenay • 1 121
Saint-Contest • 2 487
St-Germain-la-Blanche-Herbe • 2 403
Saint-Manvieu-Norrey • 2 078
Sannerville • 1 888
Soliers • 2 135
Thaon • 1 808
Thue et Mue • 6 169
Tourville-sur-Odon • 1 127
Troarn • 3 446
Verson • 3 794
Villons-les-buissons • 815

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

31 397 hab. • 39 communes

Amfreville • 1 383
Angerville • 197
Auberville • 597
Bavent • 1 940
Basseneville • 251

Beaufour-Druval • 435
Beuvron-en-Auge • 199
Bréville-les-Monts • 656
Brucourt • 127
Cabourg • 3 583
Cresseveuille • 255
Cricqueville en Auge • 187
Dives-sur-Mer • 5 174
Douville en Auge • 217
Dozulé • 2 315
Escoville • 805
Gerrots • 51
Gonneville-en-Auge • 384
Gonneville-sur-Mer • 661
Goustranville • 311
Grangues • 283
Hérouvillette • 1 351
Heuland • 125
Hotot-en-Auge • 296
Houlgate • 1 666
Merville-Franceville • 2 207
Periers en Auge • 122
Petiville • 557
Putot en Auge • 307
Ranville • 1 982
Rumesnil • 89
Saint Jouin • 260
Saint Léger Dubosq • 231
Saint Samson • 311
Sallenelles • 293
Saint-Vaast-en-Auge • 103
Touffréville • 391

Varaville • 1 013
Victot-Pontfol • 82

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

23 951 hab. • 12 communes

Anisy • 776
Basly • 1 057
Bernières-sur-Mer • 2 388
Colomby-Anguerny • 1 306
Courseulles-sur-Mer • 4 137
Cresserons • 1 088
Douvres-la-Délivrande • 5 097
Langrune-sur-Mer • 1 912
Luc-sur-Mer • 3 268
Plumetot • 207
Reviers • 576
St-Aubin-sur-Mer • 2 139

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

17 492 hab. • 19 communes

Amayé-sur-Orne • 1 061
Avenay • 567
Baron-sur-Odon • 1 055
Bougy • 384
Esquay-Notre-Dame • 1 442
Evrecy • 2 037
Feuguerolles-Bully • 1 509
Fontaine-Etoupefour • 2 747

Gavrus • 610
Grainville-sur-Odon • 1 050
La Caine • 158
Maizet • 366
Maltot • 1 028
Mondrainville • 571
Montigny • 95
Préaux-Bocage • 119
Ste-Honorine-du-Fay • 1 332
Vacognes-Neuilly • 669
Vieux • 692

SMICTOM DE LA BRUYÈRE

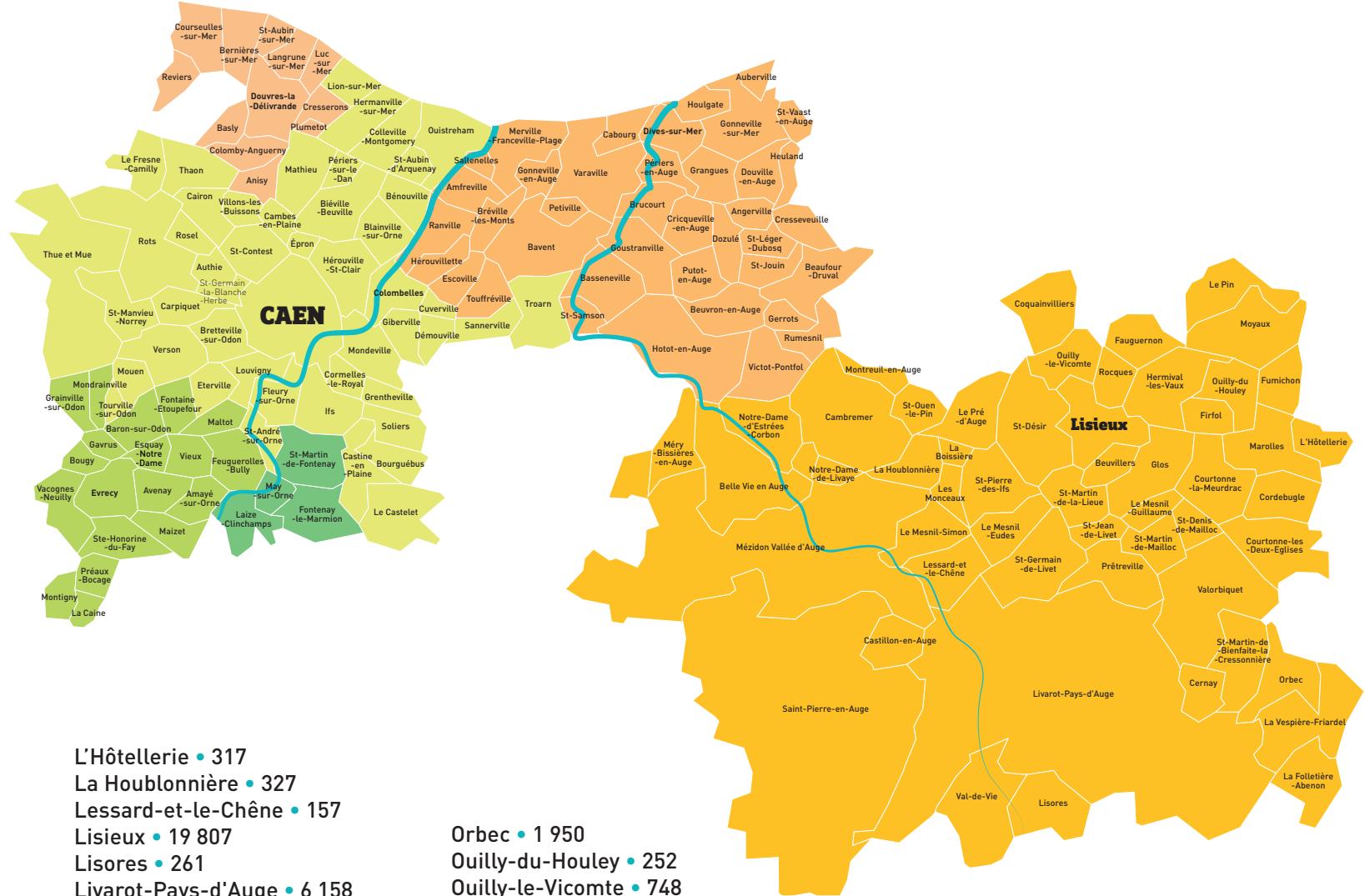
8 669 hab. • 4 communes

Fontenay-le-Marmion • 1 997
Laize-Clinchamps • 2 140
May-sur-Orne • 2 017
St-Martin-de-Fontenay • 2 515

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

72 812 hab. • 53 communes

Belle Vie en Auge • 543
Beuvillers • 1 319
La Boissière • 188
Cambremer • 1 310
Castillon-en-Auge • 162
Cernay • 138
Coquainvilliers • 842
Cordebugle • 166
Courtonne-la-Meudrac • 674
Courtonne-les-Deux-Églises • 635
Fauguernon • 235
Firfol • 377
La Folletière-Abenon • 140
Fumichon • 270
Glos • 924
Hermival-les-Vaux • 843



L'Hôtellerie • 317

La Houblonnière • 327
Lessard-et-le-Chêne • 157
Lisieux • 19 807
Lisores • 261
Livarot-Pays-d'Auge • 6 158
Marolles • 744
Méry-Bissières-en-Auge • 1 080
Le Mesnil-Eudes • 250
Le Mesnil-Guillaume • 574
Le Mesnil-Simon • 158
Mézidon Vallée d'Auge • 9 579
Les Monceaux • 207
Montreuil-en-Auge • 66
Moyaux • 1 356
Notre-Dame-de-Livaye • 110
Notre-D.-d'Estrées-Carbon • 197

Orbec • 1 950

Ouilly-du-Houley • 252
Ouilly-le-Vicomte • 748
Le Pin • 811
Le Pré-d'Auge • 850
Prêtreville • 389
Rocques • 286
St-Denis-de-Mailloc • 306
Saint-Désir • 1 744
St-Germain-de-Livet • 708
St-Jean-de-Livet • 246
St-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière • 499
St-Martin-de-la-Lieue • 772

St-Martin-de-Mailloc • 958

St-Ouen-le-Pin • 256
St-Pierre-des-Ifs • 451
St-Pierre-en-Auge • 7 288
Val-de-Vie • 512
Valorbiquet • 2 491
La Vespière-Friardel • 1 181

ORDRES DU JOUR DES COMITÉS SYNDICAUX DE 2024

et décisions prises par le Président en vertu de la délégation
du Comité syndical du 8 septembre 2020

20 mars

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de séance du 5 décembre 2023
3. Composition du Syndicat - Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté Urbaine de Caen la mer - Installation
4. Décision n°2023/13 – SUIVEZ LA CONSIGNE - Développement de la consigne du verre pour réemploi.
5. Décision n°2024/01 – SMACL ASSURANCES SA - Assurance Flotte automobile et risques annexes.
6. Décision n°2024/02 – Contrats de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers.
7. Décision n°2024/03 – Convention de mise à disposition des parcelles BE0019, BE0020 et BE0021 à Colombelles, avec la SAFER de Normandie.
8. Décision n°2024/04 – SPL NORMANTRI – Garantie d'emprunt relatif au financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de Colombelles.
9. Convention de refacturation entre la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et le SYVEDAC concernant le projet de création d'un quai de transfert à Hermival les Vaux et autorisation du Président à la signer.
10. Approbation des stipulations de la convention de coopération public-public avec le Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados (SEROC) portant sur le projet de 3ème ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles (UVE) et autorisation du Président à la signer.
11. Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'UVE – Avenant n°7 – Participation technique de la SIRAC auprès du SYVEDAC dans le cadre de la mise en œuvre du projet de création d'une 3ème ligne d'incinération sur l'UVE de Colombelles, et autorisation du Président à le signer.
12. Recrutement d'un chargé d'opération en contrat de projet pour le suivi du projet de création d'une 3ème ligne d'incinération sur l'UVE de Colombelles.
13. Finances – Inventaire comptable - règles et durées d'amortissement - Nomenclature comptable M57.
14. Finances – Acceptation de cession de créance de la SPL NORMANTRI au profit de la Caisse des dépôts et consignations.

15. Convention d'agrément entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Calvados et le SYVEDAC concernant la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement dans les écoles, et autorisation du Président à la signer.
16. Convention entre INOLYA et le SYVEDAC pour régir les modalités d'utilisation de « l'éco-logement » dans son animation, et autorisation du Président à la signer.
17. Convention de partenariat avec l'Institut-Medico-Educatif (IME) l'Espoir de Caen pour des opérations de sensibilisation au tri et au recyclage des emballages et la fabrication d'un composteur, et autorisation du Président à la signer.
18. Mise à disposition de biens et d'équipements entre le SYVEDAC et chaque groupement (Cœur De Nacre, CA Lisieux-Normandie, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Vallées de l'Orne et de l'Odon et le SMICTOM de la Bruyère) pour permettre l'exercice des missions par les trois maîtres composteurs recrutés en renfort par le SYVEDAC.

11 juin

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Composition du Syndicat - Désignation de nouveaux délégués titulaires pour la Communauté Urbaine de Caen la mer - Installation
3. Approbation du procès-verbal de séance du 20 mars 2024
4. Décision n°2024/05 – SOCOTEC CONSTRUCTION - Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC.
5. Décision n°2024/06 – SOCOTEC CONSTRUCTION - Mission de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé dans le cadre de la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC.
6. Décision n°2024/07 – ELCIMAI ENVIRONNEMENT – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du quai de transfert des déchets du SYVEDAC.
7. Décision n°2024/08 – SOCOTEC DIAGNOSTIC - Missions de diagnostics avant travaux de démolition dans le cadre de la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC.

8. Décision n°2024/09 - Prestations d'animations pédagogiques sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets sur le territoire du SYVEDAC
9. Finances - Exercice 2023 - Compte de gestion.
10. Finances - Exercice 2023 - Compte administratif.
11. Finances - Exercice 2023 - Affectation du résultat.
12. Finances - Exercice 2024 - Budget supplémentaire.
13. Finances - Quai de transfert à Hermival-les-Vaux - Autorisation de demande de subvention au titre du FONDS VERT - Recyclage foncier (friches).
14. Adhésion des communautés de communes Val ès dunes et Pays de Falaise au SYVEDAC à compter du 1er janvier 2025
15. Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2030.
16. Convention de services communs entre Caen la mer et le SYVEDAC.
17. Convention de groupement de commandes entre la Société Publique Locale (SPL) NORMANTRI et le SYVEDAC pour l'élaboration du programme de conception et d'aménagement des salles pédagogiques du centre de tri de Colombelles et du quai de transfert d'Hermival-les-Vaux.
18. Convention de refacturation entre la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie et le SYVEDAC pour l'insertion dans le magazine de l'agglomération d'un courrier de sensibilisation au tri sélectif.
19. Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles - Délégation de Service Public - Rapport annuel SIRAC - Année 2023
20. Rapport annuel 2023 du SYVEDAC sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

8 octobre

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de séance du 11 juin 2024
3. Décision n°2024/10 - SPL NORMANTRI - Équipement du centre de tri - Garanties d'emprunts relatifs au financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de colombelles.
4. Décision n°2024/11 - ELCIMAI ENVIRONNEMENT - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, fiscale et financière pour la construction d'une 3ème ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC.
5. Décision n°2024/12 - LA CHIFFO - Location de kits de couches lavables et ateliers pour promouvoir la pratique.
6. Tableau des emplois permanents du SYVEDAC - Mise à jour.
7. Modalités de rémunération de l'apprentissage.
8. Modalités d'application du Compte Épargne Temps.

9. Adhésion relative au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion du Calvados.
10. Rapport annuel 2023 - SPL NORMANTRI.
11. Rapport annuel 2024 du SYVEDAC en matière de développement durable.
12. Finances - Exercice 2024 - Décision modificative n°1.
13. Finances - Exercice 2025 - Débat d'Orientations Budgétaires.
14. Contrat de fourniture de chaleur aux serres - Phase 1 entre ABC14, SIRAC et SYVEDAC - Autorisation du Président de signer
15. Constitution d'un groupement de commandes permanent entre le SYVEDAC, Caen la mer, Lisieux Normandie, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Pays de Falaise et SMICOM de la Bruyère pour la réalisation de caractérisations de déchets - Autorisation du Président pour signer la convention.
16. Projet dit EUGENE 2024/2025 à destination d'enfants scolarisés de la CU Caen la mer - Autorisation du Président de signer la convention de partenariat.

3 décembre

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Composition du Syndicat - Désignation d'un nouveau délégué titulaire pour la Communauté Urbaine de Caen la mer - Installation.
3. Approbation du procès-verbal de séance du 8 octobre 2024
4. Décision n°2024/13 - NAUTILE PRODUCTION - Réalisation de vidéos sur le compostage et le traitement des résidus de l'incinération.
5. Décision n°2024/14 - LOGIPROX - Location du logiciel pour le suivi du compostage partagé.
6. Modalités d'application du Compte Épargne Temps - Mise à jour.
7. Fixation des ratios d'avancement de grade.
8. Recrutement de maîtres composteurs en contrat de projet pour l'accompagnement de l'obligation du tri à la source des biodéchets.
9. Tableau des emplois permanents et contrats de projets du SYVEDAC
10. Finances - Exercice 2025 - Autorisations de programme et Crédits de paiement
11. Finances - Exercice 2025 - Budget Primitif et détermination des contributions des groupements membres.
12. Adhésion au Graine Normandie (réseau régional des acteurs et des actrices de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) et à Nota Bene (réseau des professionnels de la communication en Normandie).

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT, PAR FLUX, EN 2024

en kg par groupement adhérent

Population INSEE au 1^{er} janvier 2024



	2024	224,8	343,9	215,7	110,2	108,3	223,6	225,8
ORDURES MÉNAGÈRES	Chiffre 2023	229,3	361,1	222,4	121,7	117,7	231,3	232,3
	Évolution (%)	-2	-4,8	-3	-9,4	-8	-3,3	-2,8
EMBALLAGES	2024	74,8	70,1	100,6	66	66,7	42,8	69,9
	Chiffre 2023	73,2	67,8	98,4	63,3	62,7	39,9	67,9
	Évolution (%)	2,2	3,4	2,2	4,3	6,3	7,2	3
VERRE	2024	31,9	59,3	61,7	38,5	33,7	34,4	36,3
	Chiffre 2023	32,2	59,2	63,5	38,2	35,5	34,4	36,6
	Évolution (%)	-1	0,2	-2,8	0,6	-5,2	-	-0,9
BIODÉCHETS (résidus de jardin et déchets alimentaires)	2024	59,8	12,1					39,2
	Chiffre 2023	63,3	15,6					41,6
	Évolution (%)	-5,6	-22,5					-5,9
ENCOMBRANTS	2024	7,8						5
	Chiffre 2023	8						5,1
	Évolution (%)	-2,5						-2,3
Déchets transitant par le Syvedac	2024	400	485,3	378	221,2	208,6	300,8	376,1
	Chiffre 2023	406,9	503,6	392,5	230,7	216	305,7	383,5
	Évolution (%)	-1,7	-3,6	-3,7	-4,1	-3,4	-1,6	-1,9

PRODUCTION DE DÉCHETS, PAR FLUX, EN 2024

**en tonnes, par
groupeement adhérent**

(hors déchets propét
de Caen la mer)

			ORDURES MÉNAGÈRES	2024	61 747	10 797	5166	1 928	939	16 282	96 860	
				Chiffre 2023	62 439	11 313	5 307	2 101	1 014	16 869	99 043	
				Évolution (%)	-1,1	-4,6	-2,7	-8,2	-7,4	-3,5	-2,2	
		EMBALLAGES	VERRE	2024	20 541	2 200	2 409	1 154	578	3 114	29 996	
				Chiffre 2023	19 930	2 123	2 348	1 093	540	2 911	28 945	
				Évolution (%)	3,1	3,6	2,6	5,6	7,1	7	4	
		BIODÉCHETS <small>(résidus de jardin et déchets alimentaires)</small>	ENCOMBRANTS	2024	8 749	1 861	1 479	673	292	2 507	15 560	
				Chiffre 2023	8 759	1 854	1 515	660	306	2 511	15 605	
				Évolution (%)	-0,1	0,4	-2,4	1,9	-4,6	-0,2	-0,3	
		CARTONS DES DÉCHETERIES	CARTONS DES PROFESSIONNELS	2024	16 420	379	X					
				Chiffre 2023	17 251	488	X					
				Évolution (%)	-4,8	-22,3	X					
		ENCOMBRANTS	CARTONS DES DÉCHETERIES	2024	2 148	X						2 148
				Chiffre 2023	2 184	X						2 184
				Évolution (%)	-1,7	X						-1,7
		CARTONS DES PROFESSIONNELS	Déchets transitant par le Syvedac	2024	0	114	X					
				Chiffre 2023	197	130	X					
				Évolution (%)	-100	-12	X					
		CARTONS DES PROFESSIONNELS	Déchets transitant par le Syvedac	2024	114	X						114
				Chiffre 2023	327	X						327
				Évolution (%)	-65	X						-65
		CARTONS DES PROFESSIONNELS	Déchets transitant par le Syvedac	2024	262,3	X						262,3
				Chiffre 2023	263	X						263
				Évolution (%)	-0,3	X						-
		CARTONS DES PROFESSIONNELS	Déchets transitant par le Syvedac	2024	109 866	15 238	9 054	3 869	1 809	21 903	161 739*	
				Chiffre 2023	110 827	15 778	9 367	3 984	1 860	22 290	164 105	
				Évolution (%)	0,9	-3,4	-3,3	-2,9	-2,7	-1,7	-1,4	

* Aux 161 739 tonnes s'ajoutent 879 tonnes de déchets provenant du service propreté publique de Caen la mer, soit un total de 162 618 tonnes de déchets traités par le Syvedac.

162 618
TONNES
DE DÉCHETS
TRAITÉS PAR
LE SYVEDAC
EN 2024

SIRAC (OM ET ASSIMILÉS) : **14 363 t** / SIRAC DASRI : **2 548 t**
SIRAC REFUS DE TRI : **2 011 t**

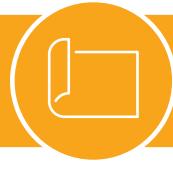
AUTRES DÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES
96 860 tonnes
DÉCHETS PROPRETÉ
879 tonnes



EMBALLAGES
EN VERRE
15 560 tonnes



COLLECTES SÉLECTIVES
(EMBALLAGES ET PAPIERS)
30 372 tonnes



BIODÉCHETS
(JARDIN ET ALIMENTAIRES)
16 799 tonnes

dont 16 563 tonnes de résidus de jardin
et 236 tonnes de déchets alimentaires



ENCOMBRANTS
(PORTE-À-PORTE)
2 148 tonnes

UVE
(14-76)
116 661 t

PRÉTRAITEMENT
SIBELCO GREEN SOLUTIONS (76)
15 560 t

CENTRES DE TRI
4 SITES (22-35-50-72*)
29 996 t

MISE EN BALLES CARTONS
GIBERVILLE (14)
376 t

UNITÉ DE COMPOSTAGE
3 SITES DE PROXIMITÉ*
16 799 t

* BILLY, FOTAINÉ-ETOUPÉFOUR,
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY

PLATEFORME DE TRI
BLAINVILLE-SUR-ORNE (14)
2 148 t



INCINÉRATION
113 455 t
COLOMBELLES (14)



INCINÉRATION
3 206 t
ST-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76)



RECYCLAGE
TOURRES ET COMPAGNIE (76)
15 659 t
* DONT STOCK 2023



VALORISATION ORGANIQUE
5 267 t (COMPOST)



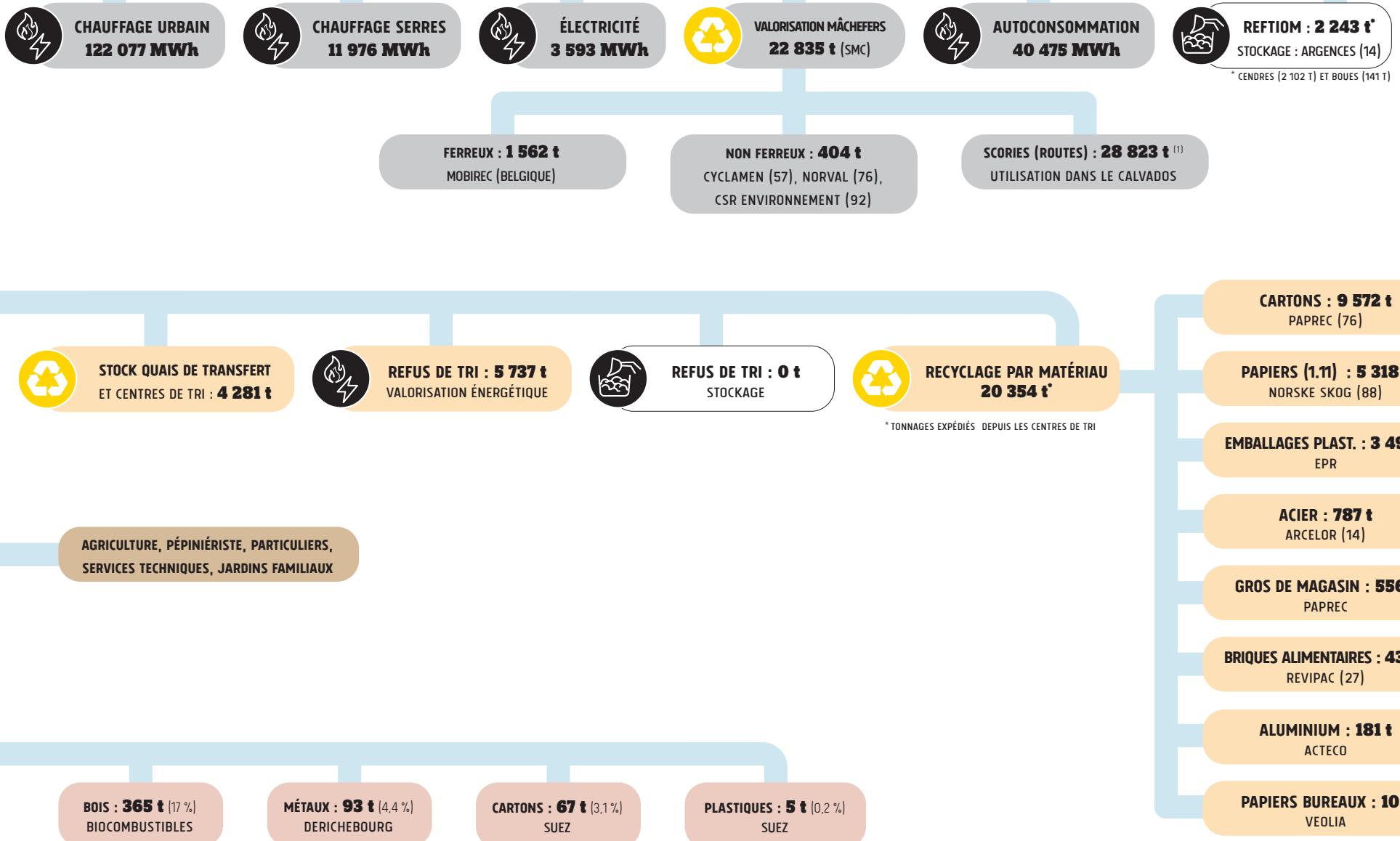
REFUS
STOCKAGE - BILLY (14)
INCINÉRATION - COLOMBELLES



VALORISATION MATIÈRE
530 t [24,7 %]



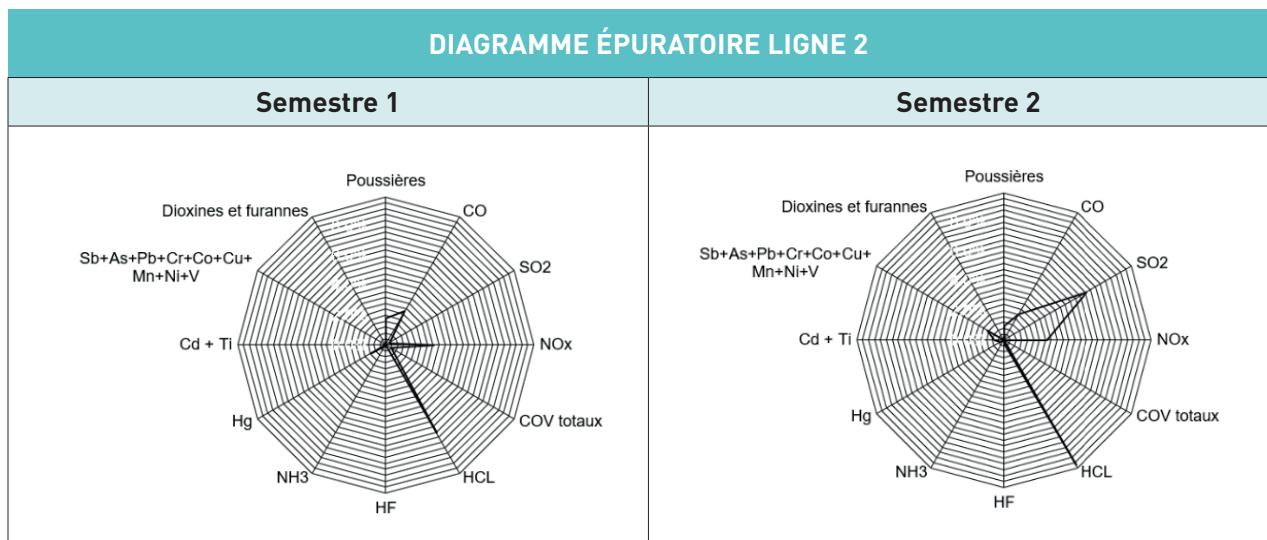
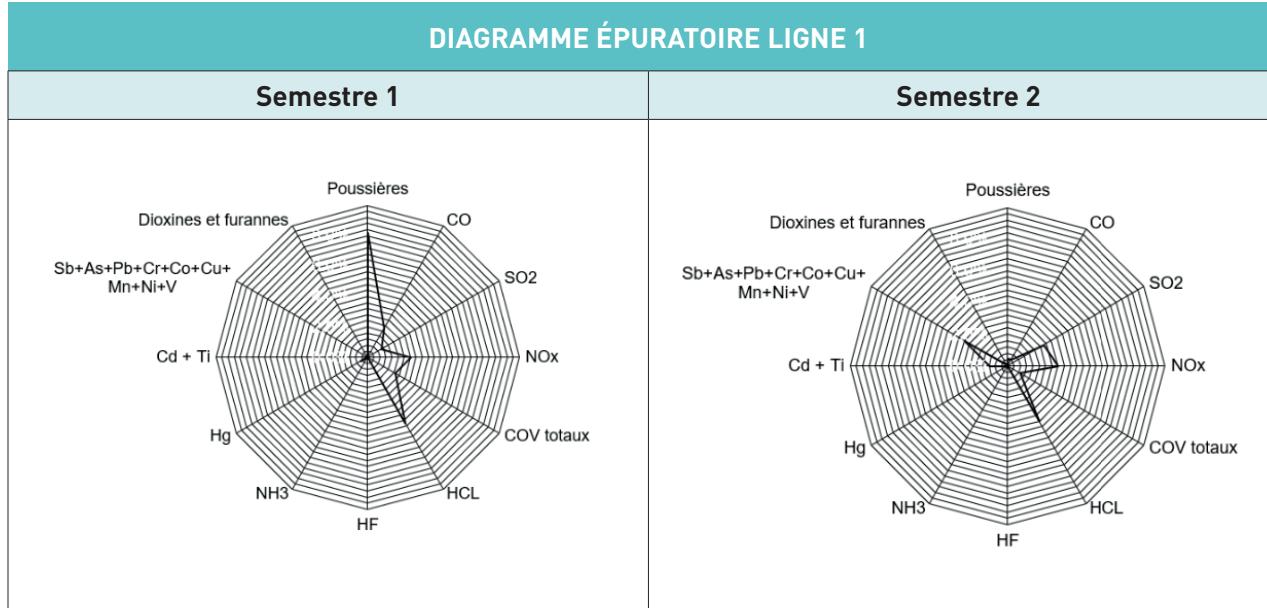
REFUS
STOCKAGE - CAUVICOURT (14)
1 618 t [75,3 %]



⁽¹⁾ la différence entre la quantité de mâchefers produits par l'UVE et les quantités valorisées s'explique par le temps de traitement/maturité (jusqu'à 12 mois)

TRAITEMENT DES FUMÉES (REJETS ATMOSPHERIQUES)

Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2 (mesures semestrielles)



Le centre de chaque rosace correspond à une concentration nulle. Plus on s'éloigne du centre, plus la concentration du composant est élevée. Le cercle extérieur de chaque rosace correspond à la limite maximale imposée à la SIRAC par arrêté préfectoral.

L'ensemble des paramètres est conforme à l'arrêté préfectoral.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2024 DE LA SIRAC

COMpte DE RESULTAT PAR NATURE (en K€)	EXERCICE		
	Prévisionnel 2024	Réel 2024	Variations
PRODUITS DE GESTION (CHIFFRE D'AFFAIRES)	13 113	13 305	192
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets facturés à la Collectivité - Partie proportionnelle hors TGAP facturée sur la base des tonnages - TGAP sur les tonnages apportés	6 974 5 764 1 210	7 075 5 707 1 368	101 57 158
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets apportés par des tiers - Traitement des déchets ménagers yc TGAP - Traitement des déchets des activités économiques yc TGAP - Traitement des déchets des activités de soins yc TGAP	3 314 706 1 917 691	3 114 616 1 726 771	-201 90 191 81
Chiffre d'affaires hors taxes au titre de la vente d'énergie - Vente de chaleur à Semmeret - Vente d'électricité	2 775 2 725 50	2 840 2 835 5	66 110 45
Chiffre d'affaires hors taxes divers ⁽¹⁾	50	276	226
CHARGES DE GESTION (COUTS D'EXPLOITATION)	- 12 649	- 12 270	379
Charges de personnel - Salaires et traitement - Charges sociales - Frais divers de personnels (dont transports et déplacements)	- 2 200 - 1 470 - 750 - 20	- 2 228 - 1 980 - 156 - 92	- 28 - 510 - 594 - 112
Energie, consommables et analyses - Achat énergie (Électricité) - Achat énergie (Gaz) - Achat énergie (autres) - achat eau - achats produits de traitement et réactifs - Analyses et frais de contrôles	- 1 764 - 597 - 703 - 31 - 5 - 309 - 120	- 1 915 - 785 - 815 - 9 - 9 - 249 - 49	- 151 - 188 - 112 - 22 - 4 - 60 - 71
Coûts d'entretien et GER - Dépenses de Gros entretien et renouvellement - Ecart entre la dotation GER et les dépenses réelles GER - Dépenses d'entretien hors GER	- 2 319 - 1 515 - 267 - 538	- 1 955 - 767 - 386 - 801	- 365 - 748 - 120 - 264
Coût d'amortissement des actifs immobilisés	- 450	- 394	56
Coûts de traitements externes - Coûts de traitement des tonnes brutes évacuées - Coûts de traitement des refum et cendres - Coûts de traitement des mâchefers	- 1 722 - 368 - 605 - 749	- 1 661 - 431 - 593 - 637	- 61 - 63 - 12 - 112
Redevances de garanties reversées à la Collectivité - Acomptes imputés sur les factures mensuelles adressées à la Collectivité - Provision de la régularisation de l'année sur la base du réel	- 898 - 664 - 234	- 1 078 - 852 - 225	- 180 - 189 - 9
Reversement intéressement sur la vente de chaleur à la Collectivité - Provision de la régularisation de l'année sur la base du réel	- 94 - 94	- 155 - 155	- 61 - 61
Impôts, taxes et versements assimilés (dont TGAP payée)	- 1 849	- 1 588	261
Coût des polices d'assurances	- 480	- 482	2
Autres coûts directs	- 153	- 57	96
Frais de domiciliations et fonctions supports facturés par le Groupe Suez	- 720	- 757	37
RESULTAT D'EXPLOITATION	464	1 034	571
Charges et produits financiers comptabilisés dans les comptes sociaux Charges et produits financiers calculés (rémunération solde du fonds de GER)	-	- 23 14	- 23 14
RESULTAT FINANCIER	-	9	9
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-
Participation des salariés au résultat de l'entreprise Impôts sur les sociétés - Charge d'impôts sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux - Charge d'impôts sur les sociétés liées aux retraitements des charges calculées	- - 116 - 116 -	- - 86 - 26 - 60	- - 30 - 90 - 60
RESULTAT NET	348	940	592

Aux côtés des élus,
une équipe de 18 agents
chargés de mettre en
œuvre l'ensemble des
actions du Syvedac.
Des personnels mobilisés
au quotidien pour garantir
l'efficacité et la qualité
du service public de
prévention, valorisation et
traitement des déchets.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

Syvedac

9 rue Francis de Pressensé
14 460 Colombelles

 02 31 28 40 03
syvedac.org

contact@syvedac.org

